

DIAGNOSTIC DE L'OUVERTURE PARLEMENTAIRE EN CÔTE D'IVOIRE

Analyse contextuelle – Etat des lieux du système de l'ouverture parlementaire – Ouverture aux modèles à succès – Cartographie des parties prenantes - Questionnaires pour une prospective quantitative et qualitative de l'ouverture parlementaire



Rédigé par :

Phouphouet Donatien GOUGOUA
Expert en Gouvernance parlementaire
et Participation citoyenne
Consultant national
(20 ans d'expérience professionnelle)
Courriel : gougouadonatien@gmail.com

Novembre 2024

Contenu

SIGLES ET ABREVIATIONS.....	2
TABLE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES	3
CONTEXTE.....	4
INTRODUCTION	5
I. BUTS ET PORTEE DE L'ETUDE.....	6
II. METHODOLOGIE D'ELABORATION DE L'ETUDE.....	6
III. COMPRENDRE L'OUVERTURE PARLEMENTAIRE A TRAVERS L'HISTOIRE DU PARLEMENTARISME ...	7
III-1- La démocratie participative ou l'ouverture parlementaire dans les limbes	7
III-2- La démocratie représentative et le nécessaire tandem avec l'ouverture parlementaire	8
III-3- Les typologies ou caractéristiques de l'ouverture parlementaire à l'aune de l'OGP	8
IV. DIAGNOSTIC DES PRATIQUES D'OUVERTURE PARLEMENTAIRE EN COTE D'IVOIRE	9
IV-1- Rappel du profile historique du parlement en Côte d'Ivoire de 1946 à aujourd'hui.....	9
IV-2- Etat de la pratique de l'ouverture parlementaire en Côte D'Ivoire.....	10
IV-3- Etat synoptique de l'ouverture parlementaire selon les pratiques à l'Assemblée nationale et au Sénat de Côte d'Ivoire	11
IV-4- Analyse de l'état des pratiques d'ouverture parlementaire en Côte d'Ivoire	16
V. OUVERTURE AUX MODELES A SUCCES.....	19
V-1- Modèles à succès en matière de transparence parlementaire.....	19
V-2- Modèles à succès en matière de participation citoyenne	20
V-3- Modèles à succès en matière de redevabilité.....	21
V-4- Modèles à succès en matière d'inclusivité	22
V-5- Modèles à succès en matière de digitalisation	23
V-6- Modèles à succès en matière de diplomatie parlementaire	24
VI. CARTOGRAPHIE DES PARTIES PRENANTES	26
VI-6- Modus operandi de l'inventaire et des parties prenantes.....	26
VI-6- Liste et rôles des parties prenantes inventoriées	27
VII. BIBLIOGRAPHIE.....	40
VIII. ANNEXES.....	42
QUESTIONNAIRE SUR L'OUVERTURE PARLEMENTAIRE	43
LISTE ET CONTACTS DES PARTIES PRENANTES A CONSULTER	49

SIGLES ET ABREVIATIONS

AFD : Agence Française de Développement
ANCI : Assemblée nationale de Côte d'Ivoire
ANP : Autorité Nationale de la Presse
ANQ : Assemblée nationale du Québec
APF : Assemblée Parlementaire de la Francophonie
ARNMP : Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics
ARTCI : Autorité de Régulation de la Télécommunication en Côte d'Ivoire
CAEF : Commission des Affaires Economiques et Financières
CAIDP : Commission d'Accès à la Documentation Publique
CASC : Commission des Affaires Sociales et Culturelles
CEDEAO : Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CESEC : Conseil Économique, Social, Environnemental et Culturel
CNDH : Conseil National des Droits de l'Homme
CNTIF : Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières
CRCT : Chambre des Rois et Chefs Traditionnels
CRSTE : Commission de la Recherche de la Science de la Technologie et de l'Environnement
CSD : Commission Défense et Sécurité
FPI : Front Populaire Ivoirien
HABG : Haute Autorité à la Bonne Gouvernance
HACA : Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle
IGE : Inspection Générale d'Etat
JPOIR : Journées Portes Ouvertes des Institutions de la République
ODD : Objectifs pour le Développement Durable
OGP : Open Government Partnership
ONG : Organisation Non Gouvernementale
OSC : Organisation de la Société civile
OTI : Office for Transition Initiative
PAGOF : Programme d'Appui aux Gouvernements Ouverts Francophones
PAN : Plan d'Action National
PDCI-RDA : Parti Démocratique de Côte d'Ivoire – Rassemblement Démocratique Africain
PGO : Partenariat pour le Gouvernement Ouvert
PPA-CI : Parti des Peuples Africains – Côte d'Ivoire
RHDP : Rassemblement des Houphouëtistes pour la Démocratie et la Paix
SUNY-CID : State University of New-York – Center for International Development
UA : Union africaine
UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UIP : Union Interparlementaire
USAID : United States Agency for International Development

TABLE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

- Graphique 1 : Activités d'ouverture parlementaire de l'ANCI par typologie, P. 16
- Graphique 2 : Activités d'ouverture parlementaire du Sénat ivoirien par typologie, P. 17
- Graphique 3 : Comparaison des activités du Sénat et de l'ANCI par typologie, P. 17

- Tableau 1 : L'ouverture parlementaire par cycle du Parlement en Côte d'Ivoire, P. 10
- Tableau 2 : Réalisations pertinentes de l'ouverture parlementaire en Côte d'Ivoire, P. 11
- Tableau 3 : Liste et rôle des parties prenantes inventoriées, P. 27

CONTEXTE

Ce document est élaboré dans le cadre du Programme d'Appui aux Gouvernements Ouverts Francophones (PAGOF), financé par l'Agence Française de Développement (AFD) et exécuté par Expertise France. Ce programme qui soutient la Côte d'Ivoire dans la mise en œuvre de son plan d'action national pour un gouvernement ouvert, réserve une mention spéciale au rôle des deux Chambres parlementaires (Assemblée nationale et Sénat) du pays.

A travers le monde, il est reconnu à tout Parlement trois missions fondamentales que sont celles de représenter le peuple, de légiférer et de contrôler de l'action gouvernementale. En Côte d'Ivoire, la représentation est consacrée aux termes de l'Article 50 de la Constitution du 8 novembre 2016 qui énonce que « Le peuple exerce sa souveraineté par la voie du référendum et par ses représentants élus » et de façon explicite, par l'Article 96 qui dispose que « Chaque parlementaire est le représentant de la nation toute entière »¹.

En revanche, contrairement aux procédures législatives et à celles du contrôle parlementaire des politiques publiques, ni la Constitution ni le Règlement de l'Assemblée nationale et du Sénat ne précise ni ne détaille les modalités de l'exercice de la représentation. Mieux, celle-ci inhibe toute l'action parlementaire par sa transversalité, car les parlementaires exercent autant leur prérogative de représentation aussi bien à travers le vote des lois qu'à travers les missions d'information, les Commissions d'enquête, les questions orales et écrites et les Commissions d'évaluation.

C'est donc à propos que la politique et le système de l'ouverture parlementaire s'est fait jour pour contribuer à corriger les scories et les manquements du parlementarisme classique qui a souvent fait fi de la transparence, de la participation citoyenne, de la redevabilité, de l'inclusivité et de l'ouverture des données via les technologies numériques ; ces cinq notions constituant de manière cumulative les caractéristiques de l'ouverture parlementaire.

En facilitant la transparence et l'inclusion, l'ouverture parlementaire améliore la qualité des lois et leur adéquation avec les besoins des populations. Elle consolide également la confiance des citoyens en leurs institutions, contribuant ainsi à réduire le désenchantement démocratique et à renforcer la cohésion sociale. De plus, elle aligne la Côte d'Ivoire sur les Objectifs de Développement Durable (ODD), en particulier l'ODD 16, et sur l'Agenda 2063 de l'Union africaine, notamment l'Aspiration numéro trois qui vise « une Afrique de bonne gouvernance, de démocratie, de respect des droits de l'homme, de justice et d'état de droit relatifs à la paix, à la sécurité et à la gouvernance inclusive. »

La présente publication donne une vue panoramique sur la place de l'ouverture parlementaire dans les fondements et évolutions du parlementarisme. Elle inventorie les pratiques de la participation citoyenne à travers le profile historique du Parlement en Côte d'Ivoire et en fait l'analyse des défis. Elle présente une cartographie des parties prenantes et fait le décryptage des avantages comparatifs selon quelques modèles africains et occidentaux de Parlements ouverts. Non sans indiquer des voies pour un ancrage pérenne de l'ouverture parlementaire en Côte d'Ivoire, le document propose des questionnaires pour une prospective approfondie

¹ REPUBLIQUE DE COTRE D'IVOIRE : Constitution du 8 novembre 2016, articles 50 et 96.

INTRODUCTION

En Côte d'Ivoire, l'institution parlementaire n'a pas toujours été le creuset de la confiance et de la caution des citoyens au regards des critiques que portent ceux-ci à l'endroit de leurs mandataires. Le rapport d'étude conduite par AECOM dans le cadre du Office of Transition Initiative (OTI) en 2012, de nombreux Ivoiriens déplorent « une absence totale des députés dans leur circonscription d'origine perçue comme une trahison par les populations » et « un manque total de compte rendu des travaux parlementaires »². Aujourd'hui encore, certaines langues non suffisamment imprégnées du travail parlementaire et de ses interactions avec la société civile, les médias et même avec d'autres institutions étatiques enclines à la promotion de la bonne gouvernance.

Pourtant, les débats critiques sensibles à l'opinion publique, aux besoins et aux droits des populations ainsi qu'à la redevabilité ont bel et bien cours dans les deux Chambres du Parlement ivoirien. C'est pourquoi il convient de mener un diagnostic qui favorisera la publicité et le renforcement des politiques de l'ouverture parlementaire.

Depuis son adhésion au Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (OGP) en 2015, la Côte d'Ivoire a élaboré et mise en quatre Plans d'Action Nationaux (PAN) chacun visant le renforcement de la transparence, la participation citoyenne et la redevabilité des institutions publiques.

1. Premier PAN (2016-2018) : Ce plan initial ciblait des actions centrées sur la transparence budgétaire, l'amélioration des services publics et la lutte contre la corruption.
2. Deuxième PAN (2018-2020) : Ce plan a mis l'accent sur l'accès à l'information, la participation citoyenne et la transparence financière.
3. Troisième PAN (2020-2022) : Ce plan était axé sur la transparence budgétaire, la lutte contre la corruption et l'amélioration des services publics.
4. Quatrième PAN (2022-2024) : Ce plan en cours comprend 11 engagements couvrant divers domaines politiques, notamment l'ouverture des budgets, la lutte contre la corruption et la transparence des actifs. Il introduit également des objectifs pour accroître la participation des citoyens à la prise de décision concernant l'inflation et la propriété foncière, ainsi qu'à une plus grande responsabilité dans le service public.

Au regard du chemin parcouru, le pouvoir législatif qui incarne la représentation des populations ne saurait être en marge des ambitions actuelles du pays. C'est donc à juste titre que la présente étude commanditée par Expertise France, dans le cadre du PAGOF 2 aux fins de renforcer son appui au Sénat et à l'Assemblée.

Sans se prévaloir d'une exhaustivité, l'étude présente de façon substantielle les engagements et initiatives des deux Chambres parlementaires ivoiriennes, non seulement pour mieux se faire connaître et se rapprocher de ses mandants, mais surtout pour favoriser l'implication tangible et active des citoyens. Ce document est un diagnostic en prélude à une enquête auprès des parties prenantes qu'il a identifiées à l'effet de récolter les aspirations des unes et des autres, susceptibles de bonifier l'ouverture parlementaire en parfaite symbiose.

² Etude de base sur la perception de l'Assemblée Nationale par les populations vivantes en Côte d'Ivoire ; réalisée par Research International avec le soutien de AECOM

I. BUTS ET PORTEE DE L'ETUDE

L'objectif principal de l'étude est d'effectuer un diagnostic en matière d'ouverture parlementaire et d'identifier les chantiers potentiels afin d'affiner les projets d'engagements du futur plan d'action d'ouverture du Parlement en Côte d'Ivoire.

De façon spécifique, il s'agit de :

- ☞ faire un état des lieux des mécanismes internes mis en œuvre par le parlement pour promouvoir l'ouverture législative ;
- ☞ présenter des exemples de mesures pouvant être mises en place pour renforcer l'ouverture législative ;
- ☞ faire une cartographie détaillée des parties prenantes impliquées ;
- ☞ identifier les approches de participation au processus national ou local du PGO et des opportunités de participation citoyenne dans le processus législatif ;
- ☞ appuyer à l'identification de la situation réelle des mécanismes déployés pour ouvrir les processus législatifs aux citoyennes et aux citoyens.

II. METHODOLOGIE D'ELABORATION DE L'ETUDE

La méthodologie a consisté en une revue documentaire, des études comparatives, des entretiens avec certaines parties prenantes et l'analyse distincte des données informationnelles de l'Assemblée nationale et du Sénat.

- **La revue documentaire** a consisté à inventorier et analyser les textes, rapports et études existants sur l'ouverture parlementaire en Côte d'Ivoire. Les documents essentiels consultés sont la Constitution du 8 novembre 2016, les textes législatifs et réglementaires (Règlement de l'Assemblée nationale et du Sénat), les Rapports officiels : comptes rendus des activités parlementaires, rapports du PAGOF et des partenaires, Études et publications académiques sur la gouvernance ouverte et les médias en ligne.
- **Les études comparatives** ont permis d'établir un benchmark international en s'inspirant des pratiques réussies dans d'autres pays. Six pays de référence ont été étudiés, dont trois en Afrique (Afrique du Sud, Ghana et Sénégal) et trois autres en Occident (Canada, Estonie et France). Les axes de comparaison ont porté sur :
 1. l'accès à l'information législative ;
 2. la participation citoyenne ;
 3. les mécanismes de redevabilité ;
 4. l'utilisation des technologies numériques ; et
 5. l'analyse des conditions d'adaptabilité au contexte ivoirien
- **Les entretiens informels avec des parties prenantes** ont permis d'obtenir des informations qualitatives sur l'état et les perspectives de l'ouverture parlementaire en Côte d'Ivoire. Les personnes ressources interrogées sont :
 6. Au niveau de l'Assemblée nationale : le responsable du Service de la Documentation et des Archives et deux Administrateurs parlementaires ;
 7. Au niveau du Sénat : deux Administrateurs parlementaires, la Directrice de la Législation et du Contrôle ;
 8. Au niveau des OSC : la modératrice de la section Université Alassane Ouattara de Bouaké de #PARLEMENT des Femmes et HeForShe Académie et un activiste de la plateforme de la société civile pour le PAGOF.

- **La conception et structure du questionnaire** pour l'enquête à venir couvre les aspects suivants (qui pourront être affinés par les consultants internationaux) :

1. Identification de la partie prenante
2. Connaissance du système d'ouverture parlementaire
3. Opinion sur le niveau de l'ouverture parlementaire
4. Expérience et contribution spécifiques
5. Progrès réalisés et success stories
6. Leçons apprises
7. Priorités dans la prospective pour l'ouverture parlementaire
8. Recommandations
9. Questions ouvertes

III. COMPRENDRE L'OUVERTURE PARLEMENTAIRE A TRAVERS L'HISTOIRE DU PARLEMENTARISME

III-1- La démocratie participative ou l'ouverture parlementaire dans les limbes

La démocratie participative s'enracine dans l'histoire, notamment avec des institutions comme l'Agora et l'Ecclésia de la Grèce antique. À Athènes, dès le Ve siècle av. J.-C., l'Ecclésia, assemblée citoyenne, déléguait des pouvoirs à des magistrats tirés au sort ou élus pour défendre les intérêts de la cité, posant les bases de la délégation contrôlée et de la responsabilité politique.

Dans l'Empire romain, le Sénat, dont les origines remontent au VIIIe siècle av. J.-C. sous la monarchie romaine, joua un rôle central dans la prise de décision publique. Composé à l'origine de patriciens, il évolua sous la République (509-27 av. J.-C.) pour devenir un pilier de la représentation aristocratique, encadrant les consuls et influençant les lois et les politiques. Cependant, cette institution restait éloignée de la participation directe des citoyens, reflétant davantage un système oligarchique.

En Afrique, des formes de démocratie participative existaient également à travers les arbres à palabres, lieux de délibérations publiques et consensuelles, ou les grins, espaces de discussions communautaires en Afrique de l'Ouest, illustrant des pratiques inclusives bien avant l'émergence des institutions modernes.

Aujourd'hui, bien que des espaces participatifs aient existé dans diverses civilisations, la tension entre participation directe et le système de représentation créé par la naissance du Parlement persiste, reflétant une évolution historique marquée par des systèmes complémentaires et parfois concurrents.

Dans le contexte ivoirien qui connaît une crise de confiance envers les institutions traditionnelles, la démocratie participative est appelée à jouer un rôle clé dans la revitalisation de la gouvernance. Cependant, elle reste souvent cantonnée à un rôle consultatif, sans réel pouvoir d'influencer les décisions politiques. Cette tension entre aspiration populaire et inertie institutionnelle positionne l'ouverture parlementaire comme une opportunité pour offrir des réponses concrètes aux attentes des citoyens en quête de justice sociale et d'inclusion.

III-2- La démocratie représentative et le nécessaire tandem avec l'ouverture parlementaire

La démocratie représentative, fondée sur le principe de la souveraineté populaire exercée par des représentants élus, est incarnée soit par l'Assemblée nationale et le Sénat dans les contextes bicaméraux, soit par la seule Chambre des représentants dans un Parlement monocaméral.

Avec la consécration de l'idée que la loi, fruit du débat parlementaire, doit refléter la volonté générale, le parlementarisme promu par les penseurs des Lumières a posé les bases théoriques de la séparation des pouvoirs, renforçant le rôle des parlements en tant qu'espaces de délibération et de contrôle du pouvoir exécutif.

Cependant, la démocratie représentative fait face à des défis importants liés aux interactions citoyennes. Avec l'avènement de la société numérique, les citoyens demandent une participation accrue aux décisions publiques, remettant en question le rôle souvent élitiste des institutions parlementaires. Les mécanismes traditionnels de consultation, comme les pétitions ou les référendums, se révèlent parfois insuffisants pour répondre aux attentes de transparence et de redevabilité.

Ainsi, le parlementarisme s'ouvre-t-il progressivement au travers de systèmes tels que le « e-parliament » et l'Open Government Partnership (OGP) à l'effet de renforcer les liens avec les citoyens. Le système des parlements ouverts se traduit à travers des initiatives comme les consultations publiques, les plateformes numériques de participation, ou encore l'intégration de démarches participatives dans les processus législatifs. Ces évolutions sont essentielles pour répondre à la crise de confiance qui affecte les institutions démocratiques et pour réconcilier représentation et participation dans une société en quête de plus d'inclusivité et de justice sociale.

III-3- Les typologies ou caractéristiques de l'ouverture parlementaire à l'aune de l'OGP

L'ouverture parlementaire, concept clé dans la promotion de la gouvernance démocratique, repose sur un ensemble de pratiques, d'outils et de mécanismes visant à renforcer la transparence, la participation citoyenne, la redevabilité et l'inclusivité au sein des institutions législatives. Cette approche s'inscrit dans une dynamique globale de renouveau démocratique et s'articule autour de six (6) caractéristiques fondamentales.

- a. **La transparence parlementaire.** Elle l'accessibilité du public à l'information liée aux activités, décisions et budgets des parlements. Elle repose sur :
 - la publication des textes législatifs, des rapports, et des comptes rendus des débats parlementaires ;
 - la diffusion des ordres du jour des sessions parlementaires et des détails des travaux en commissions ; et
 - l'utilisation de plateformes numériques et d'outils technologiques pour améliorer l'accès à l'information, comme les bases de données législatives et les systèmes de suivi des lois en ligne.
- b. **La participation citoyenne.** L'ouverture parlementaire promeut des mécanismes permettant aux citoyens de contribuer activement au processus législatif, notamment à travers :
 - les consultations publiques organisées avant l'adoption de lois importantes ;
 - les auditions ouvertes où les organisations de la société civile (OSC), les universitaires et les citoyens peuvent présenter leurs opinions ; et
 - les plateformes numériques interactives, telles que les pétitions en ligne ou les contributions écrites, qui renforcent l'inclusivité dans la prise de décision.

- c. **La redevabilité parlementaire.** Elle implique que les parlementaires rendent compte de leurs actions, décisions et votes auprès des citoyens. Elle se manifeste par :
 - la publication régulière des rapports d'activités des parlementaires et des bilans législatifs ;
 - l'obligation pour les parlementaires de déclarer leurs intérêts financiers et leurs activités connexes afin de prévenir les conflits d'intérêts ; et
 - la mise en place de mécanismes d'évaluation et de suivi des engagements pris par le parlement, tels que des indicateurs de performance.
- d. **L'inclusivité.** L'ouverture parlementaire se caractérise par la prise en compte de la diversité sociale et culturelle dans les processus législatifs. Cela se traduit par :
 - La promotion de la représentativité des groupes marginalisés, tels que les femmes, les jeunes, les minorités ethniques et les personnes en situation de handicap, dans les débats parlementaires.
 - L'élaboration de politiques et de lois prenant en considération les besoins spécifiques des différentes composantes de la société.
 - La création de mécanismes de dialogue avec les populations vulnérables ou exclues des processus décisionnels.
- e. **L'usage des technologies numériques.** L'innovation numérique est une caractéristique transversale de l'ouverture parlementaire, favorisant la transparence, la participation et l'accès à l'information. Parmi les exemples notables :
 - les plateformes de e-parliament, permettant la diffusion des séances en direct et l'interaction avec les citoyens ;
 - les applications mobiles et les réseaux sociaux pour sensibiliser et engager les citoyens dans les débats législatifs ; et
 - les outils de veille et d'analyse des contributions citoyennes pour enrichir le processus législatif.
- f. **La diplomatie parlementaire et la collaboration interinstitutionnelle.** L'ouverture parlementaire renforce également les interactions entre parlements, les institutions étatiques, les organisations internationales et les Organisations de la société civile à travers :
 - la participation à des réseaux parlementaires globaux pour partager les meilleures pratiques, comme l'OGP ; et
 - l'organisation de forums publics et de dialogues multi-acteurs pour échanger sur les défis sociaux et législatifs.

IV. DIAGNOSTIC DES PRATIQUES D'OUVERTURE PARLEMENTAIRE EN COTE D'IVOIRE

IV-1- Rappel du profile historique du parlement en Côte d'Ivoire de 1946 à aujourd'hui

Tout au long de son histoire, la Côte d'Ivoire a connu trois grands cycles de vie parlementaire présentés comme suit :

1. le cycle parlementaire colonial de 1946 à 1958 ;
2. le cycle parlementaire monocaméral post indépendance (1960-2018) ; et
3. le cycle parlementaire bicamérale (de 2018 à présent).

Le tableau ci-après présent chaque cycle en indiquant si l'ouverture parlementaire y a été pratiquée.

PARLEMENT COLONIAL (1946 – 1959)		PRATIQUE DE L'OUVERTURE PARLEMENTAIRE
Assemblée de l'Union française	1946 à 1958	Néant
Conseil général de Côte d'Ivoire	1947 à 1950	Néant
Assemblée territoriale de Côte d'Ivoire	1950 – 1959	Néant
Assemblée législative de Côte d'Ivoire	1959 – 1960	Néant
PARLEMENT MONOCAMERAL (1960 – 2018)		
Assemblée nationale de Côte d'Ivoire	1960 - 2018	Oui
PARLEMENT BICAMERAL (2018 A PRESENT)		
Assemblée nationale de Côte d'Ivoire	2018 à présent	Oui
Sénat de Côte d'Ivoire		Oui

Tableau 1 : L'ouverture parlementaire à travers les cycles du Parlement en Côte d'Ivoire

Le premier cycle parlementarisme de Côte d'Ivoire totalement coloniale (1946-1958) s'est soldée sans la moindre action d'ouverture ou de participation citoyenne, vu que l'inclusion de citoyens d'Outre-mer au sein des Assemblées élues constituait un privilège suffisant émanant de la Métropole. Les indigènes majoritairement illettrés et sans formation politique ne pouvaient donc pas avoir directement droit au chapitre.

Le deuxième cycle parlementaire ivoirien qui a démarré avec l'indépendance de la Côte d'Ivoire (1960-2018) est celui au cours duquel les premiers balbutiements de l'ouverture parlementaire ont vu le jour. C'est aussi au cours de ce cycle que le pays a enregistré le plus grand nombre d'initiatives d'ouverture ou d'inclusion ; et ce, sous plusieurs formes et modalités.

Le troisième cycle parlementaire de Côte d'Ivoire (2018-2024) est marqué par l'avènement du bicaméralisme. Il est celui de la structuration et de la planification de l'ouverture, grâce à une volonté politique. Cet élan est tributaire des engagements de l'Etat relativement à l'OGP auquel la Côte d'Ivoire est partie.

IV-2- Etat de la pratique de l'ouverture parlementaire en Côte D'ivoire

Au fil de son évolution, le Parlement ivoirien a initié des actions significatives en faveur de l'ouverture parlementaire. Ces expériences sont présentées à la lumière des six caractéristiques ou typologies énoncés plus haut, à savoir, la transparence parlementaire (1), la participation citoyenne (2), la redevabilité (3), l'inclusivité (4), l'usage des technologies numériques (5) et la diplomatie parlementaire et la collaboration interinstitutionnelle (6).

L'état des lieux des différentes actions documentées est dressé dans le tableau synoptique ci-après :

IV-3- *Etat synoptique de l'ouverture parlementaire selon les pratiques à l'Assemblée nationale et au Sénat de Côte d'Ivoire*

Cet état des lieux est un inventaire des actions marquantes parmi les pratiques des deux Chambres du Parlement ivoirien depuis 1998, année mémorable des consultations de proximité opérées par l'Assemblée nationale avant les débats et l'adoption de la loi relative au foncier rural. Cet état des lieux est présenté en six rubriques correspondant aux typologies ou caractéristiques fondamentales de l'ouverture parlementaire.

Nota : la couleur jaune dans le tableau est utilisée pour indiquer les réalisations de l'Assemblée nationale, et le vert montre les actions du Sénat.

TYPOLOGIES	REALISATIONS PERTINENTES DE L'OUVERTURE PARLEMENTAIRE EN COTE D'IVOIRE
1. Transparence parlementaire (le public a accès à l'information sur les activités, décisions et budgets du parlement)	Participation aux 3 éditions des Journées Portes Ouvertes des Institutions de la République (JPOIR) <ul style="list-style-type: none"> Parties prenantes : le grand public Période : 2021 ; 2022 ; 2024 Lieu : Abidjan
	Participation aux 3 éditions des Journées Portes Ouvertes des Institutions de la République (JPOIR) <ul style="list-style-type: none"> Parties prenantes : le grand public Période : 2021 ; 2022 ; 2024 Lieu : Abidjan
2. Participation citoyenne (les citoyens contribuent aux processus législatif et de contrôle)	Toute l'Assemblée nationale fut pour consulter les populations en prélude à la légifération sur le Code foncier et qui a abouti à la loi n°98-750. <ul style="list-style-type: none"> Parties prenantes : chefs de terres et communautés Période : 4^e trimestre 1998. Lieu : à travers tout le pays
3. Redevabilité (les parlementaires rendent compte aux citoyens de leurs biens, actions, décisions et votes)	En réponse à la tentative de coup d'État du 19 septembre 2002, le gouvernement a mis en place une Commission nationale d'enquête pour investiguer les crimes commis lors de cet événement... <ul style="list-style-type: none"> Parties prenantes : victimes, survivants et témoins Période : mis en place le 22 octobre 2002 et résultats présentés en janvier 2003. Lieu : Abidjan, Bouaké, Korhogo, Man, Guiglo et localités impactées... Vingt-trois (23) missions d'information ont été organisées à travers différentes localités du pays autour de treize enjeux cruciaux de gouvernance. Ces missions d'information ont été les toutes premières organisées par le Parlement

	<p>ivoirien. Elles ont porté sur : les infrastructures universitaires ; le bois de vène ; les casernes ; la qualité des routes ; les sites miniers ; les conditions de détention ; la gestion des ARV ; la situation sécuritaire ; les travaux de la corniche... qui ont contribué faire valoir la redevabilité.</p> <p>Ces missions ont été soutenues techniquement et financièrement par le Programme USAID d'Appui à l'Assemblée nationale exécutée par le Centre de Développement International de l'Université de l'Etat de New-York (SUNY-CID) de 2013 à 2017, les initiatives d'ouverture parlementaire se sont démultipliées. Différentes Commissions y ont pris part, à savoir : la Commission des Affaires Sociales et Culturelles (CASC) la Commission de la Recherche de la Science de la Technologie et de l'Environnement (CRSTE) la Commission Défense et Sécurité (CSD) la Commission des Affaires Economiques et Financières (CAEF).</p> <p>Au cours de ces missions, ont été interrogés par les Député.e.s</p> <ul style="list-style-type: none"> • Parties prenantes : Députés, OSC, chefs des services publics, entreprises privées dont une cimenterie et deux sociétés minières, détenus, militaires, présidents des universités de Cocody et de Korhogo, étudiants, personnel médical et directeurs d'hôpitaux, administration pénitentiaire, procureur de la République, directions régionales des eaux et forêts... • Période : 2014 - 2017. • Lieu : Abengourou, Abidjan, Bouaké, Dabou, Dimbokro, Divo, Fresco, Gagnoa, Grand-Lahou, Hiré, Korhogo, Mbengué, Oumé, San-Pédro, Sassandra, Soubéré, Tafiré, Taï, Niakara
	<p>A partir de 2015, l'Assemblée nationale a institutionnalisé les séances de questions orales, permettant aux députés d'interroger le gouvernement sur des sujets d'actualité. Par exemple, en 2019, des questions ont été posées concernant la gestion des déchets plastiques, reflétant les préoccupations environnementales des citoyens.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Parties prenantes : Députés, émissaires du gouvernement. • Période : 2015 - 2024. • Lieu : Hémicycle de l'ANCI à Abidjan.
	<p>Le Sénat a initié des missions d'information pour évaluer l'impact des politiques publiques. En 2021, une mission a été conduite dans la région de San Pedro pour évaluer les conditions de gestion des déchets plastiques, impliquant la Commission de la Recherche, de la Science, de la Technologie et de l'Environnement (CRSTE).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Parties prenantes : Députés, OSC, Direction de l'environnement, Préfet, Maire... • Période : 2021. • Lieu : San-Pédro. <p>Une délégation du Sénat a bénéficié d'une formation au Sénat français sur « le contrôle de l'action gouvernementale »</p>

	<ul style="list-style-type: none"> Parties prenantes : Sénatrices et Séateurs Période : 2023 Lieu : Sénat français (palais de Luxembourg en France)
4. Inclusivité (les diversités sociales, les femmes et les jeunes sont prise en compte dans les processus législatifs et de contrôle)	<p>A l'initiative du Programme USAID d'appui à l'ANCI, fut créées et animées vingt-quatre (24) Plateformes Communautaires Collaboratives pour y débattre des questions d'intérêt général et local.</p> <ul style="list-style-type: none"> Parties prenantes : Députés, Préfets, chefs de l'administration publique, communautés locales, OSC, groupes de femmes et de jeunes. Période : 2014-2017. Lieu : dans 24 circonscriptions à travers le pays.
5. Usage des TIC (l'innovation numérique transversale)	<p>Retransmission à la télévision nationale du rapport de la Commission d'enquête sur les crimes de la tentative de coup d'Etat de septembre 2002 a été présenté à l'Assemblée nationale. Des victimes et témoins ont pu s'exprimer.</p> <ul style="list-style-type: none"> Parties prenantes : Députés, victimes, témoins, forces de défense et de sécurité, survivants et médias. Période : janvier 2003. Lieu : Assemblée nationale <p>Au cours de la législature 2000-2010 (qui a duré 10 ans au lieu de 5 ans du fait de la crise militaro-politique) les débats parlementaires étaient retransmis en directs sur les antennes de la Radiodiffusion Télévision Ivoirienne (RTI)</p> <ul style="list-style-type: none"> Parties prenantes : Députés, médias, citoyens téléspectateurs. Période : janvier 2003. Lieu : Assemblée nationale <p>Un séminaire a été organisé sur le communication parlementaire y compris l'accès systématique des journalistes aux séances en Commissions et aux plénières.</p> <ul style="list-style-type: none"> Parties prenantes : Députés, journalistes, Administrateurs parlementaires, Experte Assemblée nationale de Québec et de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) Période : 2016. Lieu : Yamoussoukro <p>Le Sénat a mis en place une stratégie de communication active à travers son site Web et sa page Facebook où sont diffusés les rapports et l'actualité de la Chambre haute. Cette initiative accroît la visibilité des travaux sénatoriaux et favorise la transparence par l'information des citoyens et internautes.</p> <ul style="list-style-type: none"> Parties prenantes : Députés, médias, citoyens internautes.

	<ul style="list-style-type: none"> • Période : permanent • Lieu : Site Web et page Facebook du Sénat <p>Le Sénat produit et diffuse des capsules de trois à cinq minutes pour expliquer aux citoyens les lois votées. Ces vidéos sont dénommées « le Sénat a voté, le Sénat explique ».</p> <ul style="list-style-type: none"> • Parties prenantes : Sénatrices, Sénateurs, citoyens internautes. • Période : permanent • Lieu : Site Web et page Facebook du Sénat
	<p>L'Assemblée nationale s'est dotée d'un site Internet (assnat.ci) et une page Facebook où elle publie l'actualité de l'institution et interagit avec les populations sur des questions d'intérêt général.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Parties prenantes : Sénatrices, Sénateurs, citoyens internautes. • Période : permanent • Lieu : Site Web et page Facebook du Sénat
<p>6. Diplomatie parlementaire et collaboration interinstitutionnelle (il y a interactions entre parlements, avec les institutions étatiques)</p>	<p>L'Assemblée nationale a créé des Groupes d'amitié avec les parlements d'autres pays à travers le monde pour favoriser la diplomatie parlementaire. Dans ce cadre, plusieurs voyages d'études et d'amitié sont organisés à travers le monde.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Parties prenantes : Députés ivoiriens, Députés des Parlements amis, Administrateurs parlementaires • Période : permanent • Lieu : Assemblée nationale à Abidjan et à l'étranger
	<p>Les Députés, les représentants des communautés religieuses et les OSC spécialisées dans les processus électoraux ont participé à deux jours d'atelier puis à une tournée nationale conjointe de plaidoyers pour la promotion d'élections apaisées en octobre 2015. Cette double initiative a favorisé une action conjointe de plaidoyer en faveur d'élections apaisées.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Parties prenantes : Député.e.s, OSC, communautés religieuses, médias, populations • Période : septembre 2015 • Lieu : Dabou et plusieurs localités de la Côte d'Ivoire
	<p>A l'instar de ses pairs, le Sénat ivoirien a mis en place depuis sa création, des Groupes d'amitié avec les parlements d'autres pays à travers le monde pour favoriser la diplomatie parlementaire. Dans ce cadre, plusieurs voyages d'études et d'amitié sont organisés à travers le monde.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Parties prenantes : Sénatrices et Sénateurs ivoiriens, Sénat amis, Administrateurs parlementaires • Période : En cours

<ul style="list-style-type: none"> • Lieu : Assemblée nationale à Abidjan et à l'étranger 	<p>Depuis sa création en 2018, le Sénat représente les collectivités territoriales, renforçant l'approche décentralisée dans le processus législatif. Les consultations régulières avec les conseils régionaux, les élus locaux et les chefs traditionnels permettent d'intégrer les préoccupations locales dans les lois adoptées.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Parties prenantes : Sénatrices et Séateurs ivoiriens, Sénat français • Période : permanent • Lieu : Yamoussoukro
	<p>Dans le cadre de la coopération entre le Sénat ivoirien et le Sénat français, les Séateurs et Sénatrices de Côte d'Ivoire ont participé à une formation par visio conférence sur le thème « les études d'impact législatif ex ante : l'exemple français »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Parties prenantes : Sénatrices et Séateurs ivoiriens, Sénat français • Période : 2023 • Lieu : Visio conférence
	<p>Pendant la législature 2011-2016, le Président de l'Assemblée nationale a effectué plusieurs visites dans différentes localités de la Côte d'Ivoire pour contribuer à apaiser les populations suite à la crise électorale de 2010-2011.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Parties prenantes : Président de l'ANCI, Députés, médias, populations • Période : 2011-2016 • Lieu : Plusieurs localités de la Côte d'Ivoire
	<p>L'ANCI a organisé une tournée parlementaire de sensibilisation contre la maladie à virus Ebola dans dix Régions ayant une frontière avec le Libéria et la Guinée, ayant mobilisé cinquante-cinq (55) Député.e.s et vingt (20) Administrateurs parlementaires. Cette tournée a permis de sensibiliser les populations et de faire un plaidoyer auprès de celles-ci pour l'adoption de mesures barrières ayant contribué à endiguer la menace de la maladie au virus Ebola.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Parties prenantes : Député.e.s, Administrateurs, parlementaires, PNUD, USAID médias, populations • Période : décembre 2015 • Lieu : Régions de San-Pédro, Nawa, Haut Sassandra, Cavally, Guemon, Tonkpi, Bafing, Béré, Worodougou et du Denguélé

Tableau 2 : Réalisations pertinentes de l'ouverture parlementaire en Côte d'Ivoire

IV-4- Analyse de l'état des pratiques d'ouverture parlementaire en Côte d'Ivoire

L'analyse et l'interprétation de l'état des lieux tout relève les performances comparatives entre le Sénat et l'Assemblée nationale, sans oublier que le Sénat n'est né qu'en 2018, alors que l'Assemblée nationale est l'ancêtre des institutions ivoiriennes.

a. Transparence parlementaire

- ☞ Trois (3) éditions des Journées Portes Ouvertes des Institutions de la République (JPOIR) organisées (2021, 2022, 2024).
- ☞ Public cible : grand public.
- ☞ Ces événements favorisent une meilleure compréhension des activités et décisions parlementaires. Cependant, leur impact pourrait être renforcé par une communication plus étendue dans les régions éloignées.

b. Participation citoyenne

- ☞ Consultations sur le Code foncier impliquant les chefs de terres et communautés dans tout le pays (1998).
- ☞ L'implication des populations locales dans la légifération montre un effort d'inclusivité, mais reste ponctuelle. Un mécanisme permanent de consultation citoyenne serait bénéfique.

c. Redevabilité

- ☞ 23 missions d'information couvrant 13 enjeux de gouvernance (2014-2017).
- ☞ Institutionnalisation des séances de questions orales à partir de 2015.
- ☞ Les missions d'information ont amélioré la transparence et mis en avant les préoccupations locales. Les séances de questions orales renforcent la redevabilité sur des sujets spécifiques comme la gestion des déchets plastiques.

d. Inclusivité

- ☞ 24 Plateformes Communautaires Collaboratives établies (2014-2017).
- ☞ Ces plateformes offrent un espace d'échange pour divers groupes, y compris les femmes et les jeunes. Cependant, la couverture géographique pourrait être élargie.

e. Usage des technologies numériques

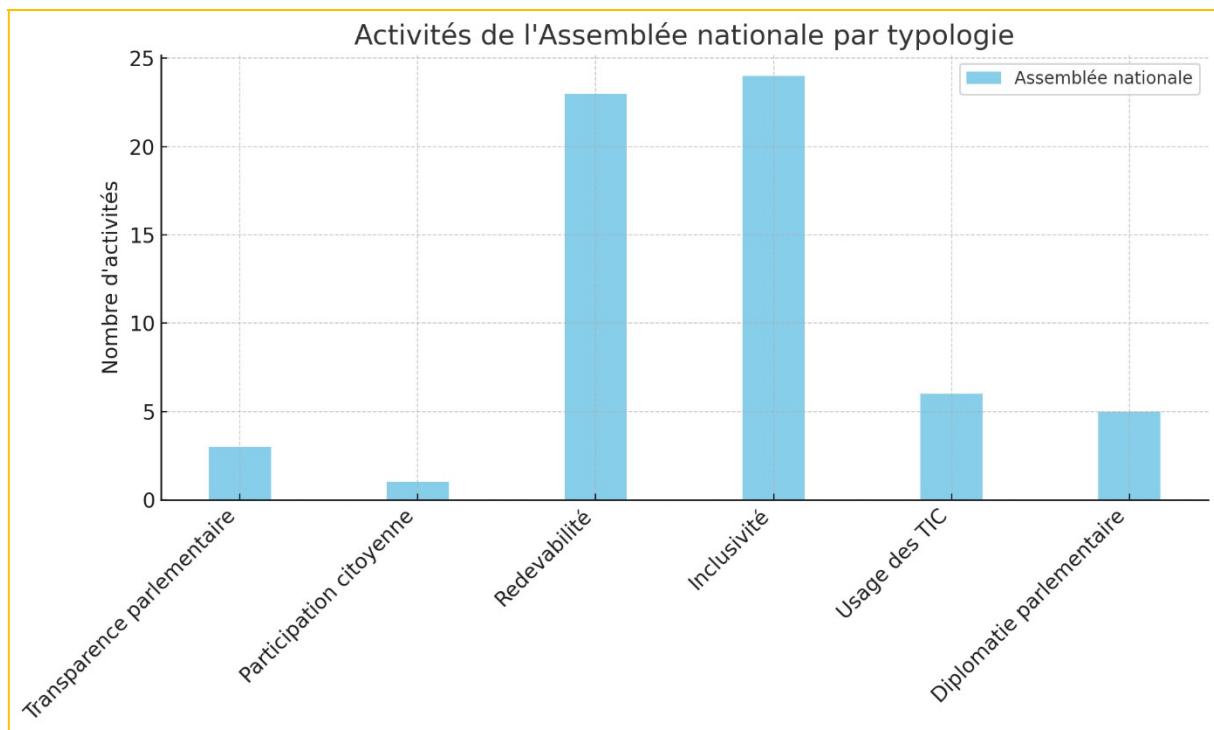
- ☞ Création de sites web et pages Facebook pour le Parlement et le Sénat.
- ☞ Séminaire sur la communication parlementaire (2016).
- ☞ La communication numérique a renforcé la visibilité des institutions parlementaires. Les capsules vidéo expliquent efficacement les lois votées, mais l'interactivité pourrait être améliorée.

f. Diplomatie parlementaire et collaboration interinstitutionnelle

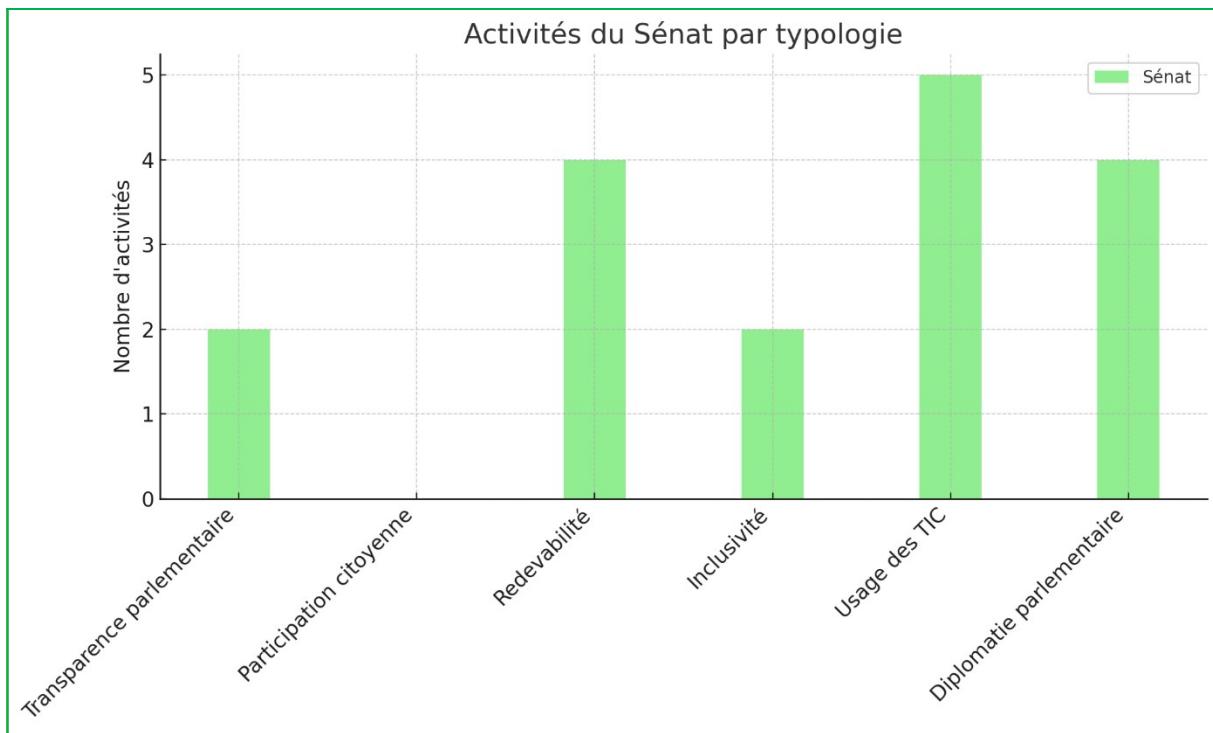
- ☞ Création de Groupes d'amitié avec d'autres parlements.
- ☞ Formations en coopération avec le Sénat français (2023).
- ☞ Ces initiatives renforcent la collaboration internationale et l'échange de bonnes pratiques. Cependant, leur impact sur les processus nationaux pourrait être davantage évalué.

- **Résumé des axes d'amélioration prioritaires :**

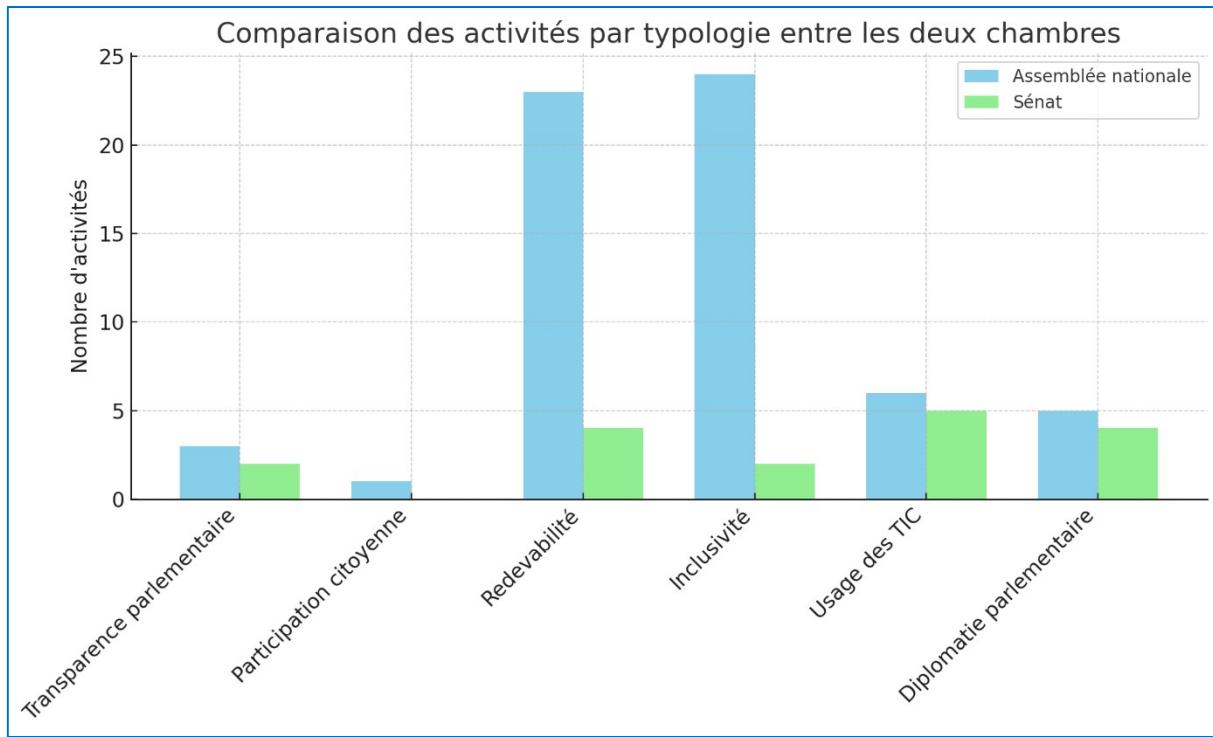
- ☞ Étendre la couverture des initiatives comme les JPOIR et les Plateformes Communautaires à toutes les régions.
- ☞ Instituer des mécanismes réguliers et inclusifs pour la participation citoyenne.
- ☞ Exploiter davantage les technologies numériques pour encourager l'interaction citoyenne et la transparence en temps réel.
- ☞ Développer un suivi et une évaluation systématiques des actions de diplomatie parlementaire pour maximiser leur impact.



Graphique 1 : Activités d'ouverture parlementaire de l'ACNI par typologie



Graphique 2 : Activités d'ouverture parlementaire du Sénat ivoirien par typologie



Graphique 3 : Comparaison des activités du Sénat et de l'ANCI par typologie

Analyse visuelle comparative des pratiques d'ouverture parlementaire entre l'Assemblée nationale et le Sénat ivoiriens :

- **Activités de l'Assemblée nationale :**
 - ☞ Prédominance dans les initiatives de redevabilité et d'inclusivité avec respectivement 23 et 24 activités.
 - ☞ Les usages des TIC, bien que présents, restent proportionnellement moins nombreux.
- **Activités du Sénat :**
 - ☞ Performance notable dans l'usage des TIC avec 5 initiatives, reflétant une modernisation plus récente.
 - ☞ Contribution émergente dans la diplomatie parlementaire (4 activités), malgré sa création récente en 2018.
- **Comparaison synthétique :**
 - ☞ L'Assemblée nationale, en tant qu'institution plus ancienne, surpasse le Sénat en volume total d'activités.
 - ☞ Le Sénat compense sa jeunesse par une focalisation sur les TIC et des partenariats diplomatiques.

A travers les diagrammes 1 et 2, le profil d'actrice du parlement ouvert est distinctement illustré pour chaque Chambre. Le troisième diagramme présente le profile holistique des deux Chambre en considérant le nombre d'activités par typologie ou caractéristique de pratiques.

La chute de cet exercice appelle par ailleurs, la connaissance des meilleures pratiques de l'ouverture parlementaire sous d'autres cieux.

V. OUVERTURE AUX MODELES A SUCCES

V-1- *Modèles à succès en matière de transparence parlementaire*

1. Afrique du Sud : Portail parlementaire en ligne

Le Parlement sud-africain a développé un portail numérique (www.parliament.gov.za) où les citoyens peuvent accéder aux débats en direct, aux rapports budgétaires et aux projets de loi. Ce portail offre également des outils pour que les citoyens soumettent leurs commentaires. En renforçant l'accès public à l'information et la transparence des processus législatifs, ce modèle illustre l'importance de la technologie dans la promotion de l'ouverture parlementaire.

2. Ghana : Publication des rapports financiers

Le Parlement ghanéen publie chaque année des rapports détaillés sur les budgets et dépenses parlementaires. Ces rapports sont disponibles en ligne et présentés lors de forums publics. Cette initiative renforce la confiance des citoyens dans l'utilisation des fonds publics et encourage une gestion responsable des finances parlementaires. Ce modèle montre comment des outils simples et réguliers peuvent consolider la transparence.

3. Royaume-Uni : Base de données des votes parlementaires

Le Parlement britannique propose une base de données en ligne où les citoyens peuvent consulter les votes des parlementaires sur chaque projet de loi. Cet outil inclut également des informations sur

les prises de position et déclarations des élus. Ce modèle garantit une transparence totale sur le comportement législatif des parlementaires, permettant ainsi une meilleure responsabilisation vis-à-vis des citoyens.

4. Canada : Système de suivi législatif

Le Parlement canadien offre un portail interactif où les citoyens peuvent suivre l'avancée des projets de loi en temps réel. Chaque étape est documentée, des consultations initiales jusqu'à l'adoption finale. Ce modèle assure une transparence totale sur le processus législatif, permettant aux citoyens et aux OSC d'interagir directement avec leurs représentants à chaque phase.

5. Ouganda : Diffusion en direct des travaux parlementaires

Le Parlement ougandais diffuse en direct ses séances sur une plateforme dédiée et à la télévision nationale. Les citoyens peuvent également accéder aux archives des débats et des lois adoptées. Ce modèle favorise une transparence accrue en rendant les travaux parlementaires visibles et accessibles à tous, tout en engageant les citoyens à suivre de près les actions de leurs élus.

Proposition de modélisation pour le Parlement ivoirien

Le Parlement ivoirien pourrait instaurer un portail numérique interactif combinant le suivi des projets de loi, la publication des rapports financiers et la diffusion en direct des débats parlementaires. Inspiré des modèles sud-africain et britannique, ce portail inclurait une base de données sur les votes des députés et un espace de consultation citoyenne. Cette approche moderniserait la gestion de l'information parlementaire et renforcerait la confiance publique en assurant une transparence continue des processus législatifs.

V-2- Modèles à succès en matière de participation citoyenne

1. Afrique du Sud : Forums législatifs communautaires

Le Parlement sud-africain organise des forums dans les communautés pour recueillir des avis sur les projets de loi. Ces forums permettent une interaction directe entre parlementaires et citoyens, intégrant des voix souvent marginalisées. Les consultations publiques sur des lois sensibles, telles que celles liées à la terre, ont renforcé l'acceptation des décisions législatives. Ce modèle rapproche les parlementaires de la population, favorisant une co-construction des lois et une participation accrue.

2. Ouganda : Programme de dialogues parlementaires locaux

Le Parlement ougandais mène des dialogues périodiques dans les districts. Ces rencontres permettent aux citoyens de poser des questions et de discuter des préoccupations locales avec leurs représentants. En intégrant des groupes marginalisés, comme les femmes et les jeunes, ce programme garantit une diversité d'opinions. Il renforce également le lien de redevabilité entre les élus et les populations, tout en stimulant la confiance dans les institutions législatives.

3. Royaume-Uni : Pétitions électroniques

Le système britannique de pétitions électroniques permet aux citoyens de proposer des sujets de discussion au Parlement. Les pétitions ayant un certain nombre de signatures obligent le Parlement à les débattre. Ce mécanisme donne aux citoyens un pouvoir d'agenda et stimule leur engagement dans les processus législatifs. L'outil est accessible à tous, facile à utiliser, et garantit une transparence dans le suivi des propositions, créant un sentiment d'inclusion.

4. Brésil : Portail e-Democracia

Le portail e-Democracia du Parlement brésilien permet aux citoyens de commenter les propositions législatives en ligne. Ils peuvent également participer à des groupes de travail virtuels et suggérer des amendements. En mettant à disposition des outils de suivi législatif, e-Democracia facilite l'accès à l'information et stimule une participation active. Ce modèle montre comment la technologie peut inclure les citoyens dans la co-création législative, en favorisant un dialogue ouvert et constructif.

5. États-Unis : Town Halls parlementaires

Les membres du Congrès organisent régulièrement des "Town Halls" pour écouter directement les préoccupations de leurs électeurs. Ces réunions, souvent diffusées en ligne, offrent une transparence et une proximité inédites. Elles permettent aux élus de clarifier leurs positions et d'incorporer des retours citoyens dans leurs décisions. Le modèle américain montre l'importance de la connexion directe entre parlementaires et citoyens pour renforcer la confiance et la légitimité démocratique.

Proposition de modélisation pour la participation citoyenne au Parlement ivoirien

Le Parlement ivoirien pourrait instaurer des consultations citoyennes périodiques dans les régions, combinées à un portail numérique interactif pour soumettre des avis sur les lois. Inspiré des forums sud-africains et du système britannique de pétitions, ce modèle inclurait des dialogues régionaux, des outils pour recueillir des contributions en ligne, et des retours publics sur les décisions. Cette approche rapprocherait le Parlement des populations, garantirait l'inclusivité et renforcerait la participation citoyenne dans les processus législatifs.

V-3- Modèles à succès en matière de redevabilité

1. Afrique du Sud : Rapports annuels publics sur les dépenses parlementaires

Le Parlement sud-africain publie chaque année des rapports détaillés sur ses dépenses, accessibles à tous. Ce mécanisme est accompagné de sessions publiques où les parlementaires expliquent les choix budgétaires. Cette transparence renforce la confiance des citoyens et assure une utilisation responsable des fonds publics. Ce modèle allie accessibilité et pédagogie, permettant aux citoyens de suivre et d'évaluer la gestion financière de leur Parlement.

2. Ghana : Institutionnalisation des questions orales

Le Parlement ghanéen organise des sessions régulières de questions orales au gouvernement, diffusées à la télévision nationale. Ce dispositif oblige les ministres à répondre publiquement aux préoccupations soulevées par les parlementaires au nom des citoyens. Il garantit une meilleure information du public et un contrôle accru sur les actions gouvernementales. Ce modèle donne aux citoyens une vue claire sur la manière dont leurs représentants défendent leurs intérêts.

3. Royaume-Uni : Comité des comptes publics

Le Public Accounts Committee (PAC) examine régulièrement la gestion des finances publiques et produit des rapports critiques et accessibles au public. Les auditions du comité sont ouvertes et largement médiatisées. Ce dispositif met l'accent sur l'imputabilité et favorise une prise de conscience accrue des citoyens quant aux dépenses publiques. Il établit un lien direct entre gestion financière et redevabilité démocratique.

4. Canada : Suivi des engagements parlementaires

Le Parlement canadien maintient une base de données des engagements pris par les parlementaires et ministres, consultable par les citoyens. Ces engagements sont régulièrement évalués pour mesurer leur état de réalisation. Les rapports produits sont largement diffusés, offrant aux citoyens des outils concrets pour exiger des comptes. Ce modèle institutionnalise un suivi rigoureux des promesses et favorise une culture de résultats.

5. Inde : Transmission en direct des travaux parlementaires

Les débats parlementaires en Inde sont diffusés en direct sur des chaînes dédiées et en ligne. Les citoyens peuvent suivre chaque décision, intervention ou vote. Cette transparence intégrale des travaux assure une surveillance constante des actions des représentants par la population. Le modèle indien montre comment la technologie peut rapprocher les citoyens des institutions et inciter à une redevabilité accrue.

Proposition de modélisation pour le Parlement ivoirien

Le Parlement ivoirien pourrait établir un système de suivi des promesses et des engagements des députés, couplé à des séances publiques annuelles où ces derniers rendent compte de leurs actions. Inspiré des modèles ghanéen et canadien, ce dispositif inclurait la diffusion en direct des séances de questions orales et la publication de rapports périodiques sur les finances parlementaires. Cette approche renforcerait la transparence, la confiance publique et l'efficacité des élus dans leur mandat.

V-4- Modèles à succès en matière d'inclusivité

1. Afrique du Sud : Forum multipartite pour les groupes marginalisés

Le Parlement sud-africain a créé des forums multipartites pour inclure les femmes, les jeunes, et les groupes ethniques marginalisés dans les discussions législatives. Ces forums consultatifs sont intégrés dans le processus parlementaire pour recueillir des perspectives diverses. Cette approche garantit que les lois et politiques tiennent compte des besoins spécifiques de ces groupes, renforçant leur représentation au sein du processus décisionnel.

2. Rwanda : Représentation paritaire et quotas législatifs

Le Rwanda est mondialement reconnu pour son approche proactive en matière d'inclusivité. Son Parlement est composé à 61,3 % de femmes, grâce à un système de quotas constitutionnels. Cette représentation garantit que les préoccupations des femmes sont au cœur des débats législatifs. Ce modèle montre comment des mécanismes institutionnels peuvent accélérer la participation des femmes et inspirer d'autres pays à adopter des approches similaires.

3. Suède : Comités parlementaires inclusifs

En Suède, chaque comité parlementaire doit inclure des représentants issus de divers horizons sociaux et géographiques. Ces comités favorisent une meilleure prise en compte des préoccupations locales et régionales. Ce modèle garantit une répartition équilibrée des voix dans le processus législatif, rendant les lois plus représentatives et équitables.

4. Nouvelle-Zélande : Consultations des peuples autochtones

Le Parlement néo-zélandais engage régulièrement des consultations avec les communautés maories avant l'adoption de lois impactant leurs droits. Ces consultations se déroulent dans un cadre institutionnalisé, où les représentants maoris participent activement. Ce modèle démontre

l'importance de créer des canaux formels pour inclure les groupes minoritaires dans la prise de décision législative.

5. Ouganda : Parlement des jeunes

L'Ouganda a mis en place un "Parlement des jeunes", où les jeunes leaders débattent des sujets importants et formulent des propositions transmises au Parlement national. Ce programme offre une plateforme d'apprentissage et une passerelle pour les jeunes vers la politique. Il renforce également leur engagement civique tout en favorisant une prise en compte de leurs priorités dans les lois et politiques.

Proposition de modélisation pour le Parlement ivoirien

Le Parlement ivoirien pourrait adopter un modèle combinant forums inclusifs et quotas institutionnels. Inspiré du Rwanda et de l'Afrique du Sud, il inclurait la création de plateformes de dialogue pour les femmes, les jeunes, et les communautés marginalisées. Ces forums seraient soutenus par des quotas garantissant leur représentation au sein des comités parlementaires. Ce modèle viserait à intégrer les préoccupations des groupes vulnérables dans le processus législatif, renforçant ainsi la cohésion sociale et l'équité démocratique.

V-5- Modèles à succès en matière de digitalisation

1. Kenya : e-Parliament

Le système e-Parlement kényan permet une gestion numérique des activités parlementaires, incluant l'accès public aux ordres du jour, rapports et lois adoptées. Ce système inclut des outils de consultation citoyenne en ligne, offrant aux citoyens un espace pour commenter et suivre les processus législatifs. Cette digitalisation réduit les barrières à l'information parlementaire et encourage une participation citoyenne élargie, tout en modernisant la gestion interne des activités parlementaires.

2. Rwanda : Parlement sans papier

Le Rwanda a adopté un modèle de « parlement sans papier », où tous les documents législatifs sont gérés numériquement. Les parlementaires utilisent des tablettes pour consulter les ordres du jour, les rapports et les projets de loi. Ce modèle réduit les coûts administratifs, améliore l'efficacité des débats parlementaires et promeut une gestion écologique. Ce système exemplifie comment la technologie peut être exploitée pour moderniser les processus législatifs.

3. Estonie : Système e-Law

L'Estonie est reconnue pour son système e-Law, qui permet aux citoyens de suivre les projets de loi en temps réel, de proposer des amendements et de consulter les documents législatifs. La transparence est renforcée par des outils interactifs qui assurent un suivi continu des travaux parlementaires. Ce modèle montre comment la digitalisation peut transformer les processus législatifs en une plateforme collaborative entre citoyens et parlementaires.

4. Inde : Portail en ligne des débats parlementaires

L'Inde diffuse en direct tous les débats parlementaires sur un portail dédié. Les citoyens peuvent accéder aux transcriptions, vidéos et archives des sessions législatives. Ce modèle de transparence numérique assure un accès continu à l'information pour les citoyens, favorisant une compréhension approfondie des décisions parlementaires et une redevabilité accrue des élus vis-à-vis du public.

5. Canada : Outils de participation numérique

Le Parlement canadien propose des outils numériques interactifs, notamment des sondages en ligne et des portails pour soumettre des idées sur des projets de loi. Ces outils engagent les citoyens dans les processus législatifs, tout en permettant un suivi clair des contributions et propositions citoyennes. Ce modèle démontre l'efficacité des outils numériques pour stimuler l'engagement citoyen et renforcer la légitimité des lois.

Proposition de modélisation pour le Parlement ivoirien

Le Parlement ivoirien pourrait adopter un système numérique combinant e-Parliament kényan et le modèle rwandais sans papier. Ce plan inclurait une plateforme interactive pour suivre les débats, consulter les projets de loi, et soumettre des commentaires citoyens. Des outils collaboratifs, inspirés de l'Estonie, pourraient permettre une participation en temps réel. En réduisant les barrières à l'accès à l'information et en intégrant la technologie dans la gestion quotidienne, ce modèle moderniserait les processus parlementaires tout en renforçant la participation citoyenne.

V-6- Modèles à succès en matière de diplomatie parlementaire

1. Afrique du Sud : Groupes d'amitié interparlementaires

Le Parlement sud-africain a institué des groupes d'amitié avec d'autres parlements, notamment au sein de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). Ces initiatives favorisent les échanges sur des sujets clés comme le changement climatique et la gouvernance démocratique. En renforçant les liens interparlementaires régionaux, ce modèle contribue à une coopération accrue et à l'adoption de bonnes pratiques entre pays africains.

2. Sénégal : Collaboration avec l'UIP

Le Sénégal joue un rôle actif dans l'Union interparlementaire (UIP), en accueillant régulièrement des réunions et en promouvant des résolutions sur la paix et la sécurité. Cette implication soutient la visibilité du Parlement sénégalais sur la scène internationale et permet de partager les meilleures pratiques. Ce modèle démontre l'importance de la participation aux réseaux parlementaires internationaux pour renforcer l'influence et l'impact des parlements nationaux.

3. Union européenne : Parlement européen

Le Parlement européen se distingue par sa diplomatie multilatérale active, notamment via les délégations interparlementaires. Ces délégations entretiennent des relations étroites avec des parlements non européens, promouvant des valeurs de démocratie et de droits humains. Ce modèle illustre comment les parlements peuvent devenir des acteurs stratégiques de la diplomatie et des relations internationales, au-delà des relations bilatérales classiques.

4. Canada : Initiative de diplomatie parlementaire locale

Le Canada utilise la diplomatie parlementaire pour renforcer ses relations avec les peuples autochtones. En organisant des consultations avec les communautés autochtones sur des traités et lois impactant leurs droits, le Parlement démontre comment les initiatives diplomatiques peuvent répondre aux enjeux nationaux tout en promouvant la cohésion sociale.

5. Maroc : Leadership interparlementaire africain

Le Parlement marocain est actif dans l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) et d'autres organismes panafricains. Cette participation contribue au rayonnement du Maroc et à l'adoption de

résolutions communes sur des sujets régionaux comme le commerce intra-africain et la migration. Ce modèle montre comment un parlement peut utiliser la diplomatie pour renforcer sa position régionale et promouvoir des solutions concertées.

Proposition de modélisation pour le Parlement ivoirien

Le Parlement ivoirien pourrait adopter un modèle combinant groupes d'amitié interparlementaires et implication dans les organisations régionales comme l'UIP et l'APF. Inspiré de l'Afrique du Sud et du Maroc, il pourrait créer des délégations thématiques pour échanger sur des questions comme la sécurité régionale et le développement durable. Ce plan inclurait également une diplomatie parlementaire locale pour engager les chefs traditionnels et les collectivités. Cela renforcerait l'intégration régionale, la visibilité internationale et la cohésion nationale.

Récapitulatif des propositions de modélisation pour le Parlement ivoirien

Proposition d'initiative
1. Transparence. Instaurer un portail numérique interactif combinant le suivi des projets de loi, la publication des rapports financiers et la diffusion en direct des débats parlementaires. Ce portail inclurait une base de données sur les votes des députés et un espace de consultation citoyenne. Cette approche moderniserait la gestion de l'information parlementaire et renforcerait la confiance publique en assurant une transparence continue des processus législatifs.
2. Participation. Etablir un système de suivi des promesses et des engagements des députés, couplé à des séances publiques annuelles où ces derniers rendent compte de leurs actions. Ce dispositif inclurait la diffusion en direct des séances de questions orales et la publication de rapports périodiques sur les finances parlementaires. Cette approche renforcerait la transparence, la confiance publique et l'efficacité des élus dans leur mandat.
3. Redevabilité. Initier des consultations citoyennes périodiques dans les régions, combinées à un portail numérique interactif pour soumettre des avis sur les lois. Avec la pratique des pétitions, ce modèle inclurait des dialogues régionaux pour recueillir des contributions en ligne, et des retours publics sur les décisions. Cette approche favoriserait l'information des populations.
4. Inclusivité. Associer les forums inclusifs et les quotas institutionnels, avec des plateformes de dialogue pour les femmes, les jeunes, et les communautés marginalisées. Ces forums seraient soutenus par des quotas garantissant leur représentation au sein des comités parlementaires. Ce modèle viserait à intégrer les préoccupations des groupes vulnérables dans le processus législatif, renforçant ainsi la cohésion sociale et l'équité.
5. Usage des TIC. Adopter un système numérique incluant une plateforme interactive pour suivre les débats, consulter les projets de loi, et soumettre des commentaires citoyens. Des outils collaboratifs, pourraient permettre une participation en temps réel. En réduisant les barrières à l'accès à l'information et en intégrant la technologie dans la gestion quotidienne, ce modèle moderniserait les processus parlementaires tout en renforçant la participation citoyenne.
6. Diplomatie. Combiner les groupes d'amitié en impliquant les organisations régionales comme l'UIP et l'APF. Il pourrait créer des délégations thématiques pour échanger sur des questions comme la sécurité régionale et le développement durable. Ce plan inclurait également une diplomatie parlementaire locale pour engager les chefs traditionnels et les collectivités. Cela renforcerait l'intégration régionale, la visibilité internationale et la cohésion nationale.

VI. CARTOGRAPHIE DES PARTIES PRENANTES

VI-6- *Modus operandi de l'inventaire et des parties prenantes*

Dans les interactions entre le Parlement et les parties prenantes de l'ouverture parlementaire, sept (7) typologies d'acteurs ont été identifiées et leurs rôles déclinés. Ce sont :

1. **Le Parlement**, avec huit (8) entités en son sein : Députés, Sénateurs, Questure, Secrétaire général, Groupes parlementaires, Commissions permanentes, Direction des Services Législatifs, Direction de la communication et Administrateurs.
2. **Les instances de coopération parlementaire** : avec huit (8) entités en son sein : Groupes d'amitié, Parlement de la CEDEAO, Parlement Panafricain, Assemblée Parlementaire de la Francophonie, Union Interparlementaire, Assemblée nationale du Québec, Sénat français et Assemblée nationale française. Les partenaires techniques et financiers pourraient intégrer cette catégorie.
3. **Les institutions étatiques** : avec quatorze entités (14) : Cour des Comptes, Conseil Constitutionnel, Conseil National des Droits de l'Homme, Médiateur de la République, Commission d'Accès à la Documentation Publique, Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics, Haute Autorité à la Bonne Gouvernance, Inspection Générale d'Etat, Conseil Économique, Social, Environnemental et Culturel, Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières, Autorité Nationale de la Presse, Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle, Chambre des Rois et Chefs Traditionnels ; Autorité de Régulation des Télécommunications de Côte d'Ivoire...
4. **Les Organisations de la Société Civile** : Plateformes et ONG. Une liste est proposée pour la conduite de l'étude. Les plateformes et OSC ont été identifiées sur la base de leur expérience de collaboration directe avec le Parlement et aussi selon leur champ de compétence (la bonne gouvernance, la participation citoyenne...)
5. **Médias** : Médias en ligne, Télévision, Radio, Presse, Plateformes numériques. Une liste et des contacts d'organes et de journalistes habitués à collaborer avec le Parlement ont été fournis.
6. **Artistes et influenceurs créateurs de contenus** : Comédiens, Humoristes, Chanteurs engagés. De nombreux acteurs de cette catégorie de personnalités sont de plus en plus érigés en influenceurs. Ils sont suivis et écoutés par les populations et drainent du monde aussi bien sur les lieux de spectacles, dans les caravanes que sur les plateformes numériques. Ils pourront certainement jouer un rôle impactant en faveur de l'ouverture parlementaire. Quelques contacts sont aussi disponibles.
7. **Partis politiques** : Pour cette étude, les partis politiques les plus significatifs de pays seront consultés. Il s'agit du Rassemblement des Houphouëtistes pour la Démocratie et la Paix (RHDP), du Parti Démocratique de Côte d'Ivoire – Rassemblement Démocratique Africain (PDCI-RDA), du Parti des Peuples Africains – Côte d'Ivoire (PPA-CI) et du Front Populaire Ivoirien (FPI)... Vu que l'espace parlementaire est avant tout politique et que les élus émanent largement des partis politiques, le rôle de ceux-ci est inéluctable pour faire de l'ouverture parlementaire une réalité.

VI-6- *Liste et rôles des parties prenantes inventoriées*

ENTITES	ROLES SPECIFIQUES DANS L'OUVERTURE PARLEMENTAIRE
I. ACTEURS DU PARLEMENT	
Députés	<p>Rôles communs des députés et sénateurs</p> <p>Promouvoir la transparence</p> <ul style="list-style-type: none"> • Publier régulièrement des informations sur leurs activités, les projets de loi, les votes et les positions prises. • Favoriser l'accès public aux rapports parlementaires, aux débats et aux conclusions des commissions. • Partager des bilans réguliers de leur mandat à travers des forums publics, des newsletters, ou des rencontres communautaires. <p>Encourager la participation citoyenne</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organiser des consultations pour recueillir les avis des citoyens, des organisations de la société civile (OSC) et des experts sur des projets de loi ou des politiques. • Promouvoir des mécanismes permettant aux citoyens de soumettre des pétitions ou de participer à l'élaboration des lois. • Jouer un rôle d'interface pour transmettre les préoccupations des citoyens au Parlement. <p>Être des acteurs de proximité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Multiplier les visites de terrain dans leurs circonscriptions pour mieux comprendre les besoins locaux. • Encourager les débats publics dans les communautés sur des enjeux nationaux et législatifs. • Vulgariser les lois et les décisions parlementaires pour les rendre compréhensibles à tous. <p>Lutter pour la redevabilité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contrôler l'action gouvernementale en communiquant les résultats de ce suivi de manière accessible. • Veiller à ce que les organes de contrôle parlementaire impliquent les citoyens et publient leurs rapports. <p>Utilisation des outils numériques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Utiliser les réseaux sociaux, les blogs et les plateformes de partage de vidéos pour interagir avec les citoyens. • Organiser des consultations en ligne ou des webinaires pour atteindre un public plus large. • Soutenir des initiatives de parlement numérique pour rendre le processus législatif plus accessible et inclusif. <p>Coopération avec les institutions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Collaborer avec les journalistes pour une couverture responsable et informative des activités parlementaires.

	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que les travaux des commissions intègrent les avis des citoyens et des parties prenantes. • Participer aux réseaux parlementaires régionaux et internationaux pour partager les meilleures pratiques en matière d'ouverture. <p>Rôle spécifique du député</p> <ul style="list-style-type: none"> • Être la voix des citoyens dans l'hémicycle et porter les préoccupations locales dans le débat national. • Impliquer les citoyens dans la rédaction de propositions de loi pour garantir qu'elles répondent à leurs besoins. • Collaborer avec des organisations locales pour enrichir les débats parlementaires avec des perspectives communautaires. <p>Rôle spécifique du sénateur</p> <ul style="list-style-type: none"> • Garantir que les lois tiennent compte des spécificités des régions et des collectivités locales. • Sensibiliser le Parlement sur les priorités locales et régionales. • Promouvoir des initiatives renforçant l'autonomie locale et les partenariats entre les gouvernements locaux et le Parlement.
Secrétariat général	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination administrative : assurer que les activités et initiatives liées à l'ouverture parlementaire sont bien structurées et exécutées efficacement. • Encadrement des services : superviser les directions (communication, services législatifs, etc.) pour garantir l'accès à l'information parlementaire. • Promotion de la transparence : veiller à la publication des ordres du jour, des débats, et des textes législatifs sur les plateformes publiques. • Appui à la participation citoyenne : organiser des forums ou plateformes d'échanges entre le parlement et les citoyens.
Groupes parlementaires	<ul style="list-style-type: none"> • Dynamisation du débat public : promouvoir des échanges inclusifs sur les politiques et propositions de lois. • Plaidoyer pour la transparence : encourager la publication des votes et prises de position sur des textes législatifs. • Mobilisation citoyenne : impliquer leurs bases et électeurs dans des discussions sur des réformes majeures. • Reddition des comptes : présenter publiquement leurs positions et travaux à travers des rapports.
Commissions permanentes	<ul style="list-style-type: none"> • Accessibilité des travaux : organiser des auditions publiques et publier les rapports des commissions. • Engagement des parties prenantes : inviter des experts, OSC et citoyens à contribuer aux discussions. • Suivi des recommandations : faire le point sur l'implémentation des résolutions et décisions prises au sein des commissions.

Direction des Services Législatifs	<ul style="list-style-type: none"> Facilitation législative : garantir que tous les textes législatifs soient accessibles au public à chaque étape du processus. Suivi du contrôle : publier les résultats des enquêtes parlementaires et des contrôles sur les politiques publiques. Évaluation participative : intégrer les citoyens dans l'évaluation des lois en vigueur et des politiques publiques. Renforcement de la redevabilité : mettre en avant les initiatives pour suivre et évaluer les actions gouvernementales.
Direction de la communication	<ul style="list-style-type: none"> Diffusion d'information : publier les comptes rendus des débats, les rapports des commissions et les décisions législatives. Utilisation des technologies numériques : gérer les plateformes en ligne, les réseaux sociaux et les diffusions audiovisuelles des sessions parlementaires. Promotion de l'interaction : faciliter les questions-réponses entre les citoyens et les députés via des outils interactifs. Sensibilisation : vulgariser les travaux parlementaires pour les rendre accessibles à tous.
Administrateurs	<ul style="list-style-type: none"> Gestion des procédures législatives : s'assurer que les projets et propositions de lois sont accessibles au public. Conseil technique : fournir des analyses pour aider les parlementaires à communiquer efficacement leurs travaux au public. Organisation des consultations publiques : coordonner des ateliers ou réunions avec les citoyens et les OSC pour recueillir leurs contributions. Suivi des engagements : veiller à ce que les promesses liées à l'ouverture soient tenues.
II. INSTANCES DE COOPERATION PARLEMENTAIRE	
Groupes d'amitié	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer les relations parlementaires entre la Côte d'Ivoire et d'autres pays. Échanges avec les parlements étrangers pour partager des expériences législatives. Organisation de visites parlementaires et de séminaires internationaux. Promouvoir la coopération parlementaire internationale. Collaboration avec les sénats étrangers pour des échanges d'informations et de bonnes pratiques. Participation à des forums interparlementaires.
Parlement de la CEDEAO	<ul style="list-style-type: none"> Représenter les populations des États membres et assurer le contrôle démocratique au sein de la CEDEAO. Les parlementaires ivoiriens sont membres et participent aux sessions du Parlement de la CEDEAO. Contribution à l'harmonisation des législations au sein de la CEDEAO.

Parlement Panafricain (Union africaine)	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la participation des peuples africains aux processus de gouvernance de l'Union africaine. Les parlementaires ivoiriens siègent au Parlement Panafricain et participent aux sessions. Délégation de parlementaires ivoiriens siégeant au Parlement Panafricain. Participation aux débats sur les politiques continentales.
Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF)	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir la démocratie, l'État de droit et les droits de l'homme dans l'espace francophone. Participation des parlementaires ivoiriens aux travaux de l'APF. Echanges sur les bonnes pratiques législatives dans l'espace francophone.
Union Interparlementaire (UIP)	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser le dialogue et la coopération entre les parlements du monde. Adhésion du Parlement ivoirien à l'UIP et participation aux assemblées. Contribution aux résolutions sur les défis mondiaux.
Assemblée nationale du Québec	<ul style="list-style-type: none"> Relations bilatérales avec l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire à travers des groupes d'amitié. Programmes d'échange et de formation pour les parlementaires.
Sénat français	<ul style="list-style-type: none"> Coopération interparlementaire avec le Sénat ivoirien à travers des groupes d'amitié. Visites officielles et partage d'expériences législatives.
Assemblée nationale française	<ul style="list-style-type: none"> Relations bilatérales avec l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire à travers des groupes d'amitié. Séminaires et ateliers conjoints sur des thématiques législatives.
III. INSTITUTIONS ETATIQUES	
Cour des Comptes	<ul style="list-style-type: none"> Contrôler la gestion des finances publiques et garantir la transparence dans les comptes publics. Soumission de rapports annuels au Parlement pour contrôle budgétaire. Évaluation des projets de lois de finances et participation aux audits financiers du gouvernement.
Conseil Constitutionnel	<ul style="list-style-type: none"> Veiller à la conformité des lois à la Constitution ; contrôler les élections présidentielles et législatives. Contrôle de la constitutionnalité des lois adoptées par le Parlement. Validation des résultats des élections législatives.
Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH)	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir et protéger les droits humains en Côte d'Ivoire. Contribution aux débats parlementaires sur les lois en lien avec les droits humains. Participation à des commissions parlementaires pour l'élaboration des textes garantissant les droits humains.
Médiateur de la République	<ul style="list-style-type: none"> Faciliter la résolution des conflits entre l'administration et les citoyens. Présentation de rapports annuels au Parlement sur les médiations effectuées. Collaboration avec le Parlement pour améliorer la qualité des services publics

Commission d'Accès à la Documentation Publique (CAIDP)	<ul style="list-style-type: none"> • Garantir le droit d'accès à l'information d'intérêt public. • Sensibilisation des parlementaires sur l'importance de l'accès à l'information publique. • Collaboration avec le Parlement pour promouvoir la transparence et l'accès à l'information.
Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ARNMP)	<ul style="list-style-type: none"> • Garantir la transparence et l'équité dans les marchés publics. • Contribution à l'élaboration de lois sur les marchés publics. • Sessions parlementaires sur la régulation et la bonne gouvernance dans les marchés publics.
Haute Autorité à la Bonne Gouvernance (HABG)	<ul style="list-style-type: none"> • Lutter contre la corruption et promouvoir la bonne gouvernance. • Élaboration de rapports sur la corruption soumis au Parlement. • Collaboration avec le Parlement pour renforcer les cadres législatifs anticorruption
Inspection Générale d'Etat (IGE)	<ul style="list-style-type: none"> • Superviser l'administration publique pour prévenir et détecter les abus, fraudes et inefficacités. • Collaboration pour l'évaluation des politiques publiques ; soumission de rapports d'enquête au Parlement. • Contributions aux commissions parlementaires pour améliorer la gestion publique.
Conseil Économique, Social, Environnemental et Culturel (CESEC)	<ul style="list-style-type: none"> • Donner des avis sur les projets de lois, ordonnances ou décrets à caractère économique, social, environnemental et culturel. • Consultation obligatoire pour les projets de lois de programme à caractère économique, social, environnemental et culturel. • Participation à l'élaboration de lois de programme à caractère économique et social.
Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CNTIF)	<ul style="list-style-type: none"> • Lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme • Analyser les informations financières suspectes. • Collaboration pour adopter des lois de lutte contre la criminalité financière • Présentation de rapports sur les engagements internationaux. • Assistance technique lors des débats sur les lois anticorruption • Contributions sur la transparence financière.
Autorité Nationale de la Presse (ANP)	<ul style="list-style-type: none"> • Réguler la presse écrite • Veiller à l'éthique journalistique • Garantir la liberté de la presse. • Participation à des commissions parlementaires sur la presse et la communication. • Organisation d'ateliers sur les droits des journalistes • Proposition d'amendements aux textes législatifs liés à la presse.

Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA)	<ul style="list-style-type: none"> • Réguler le secteur audiovisuel • Garantir le pluralisme et la liberté d'expression. • Présentation annuelle de rapport au Parlement • Consultations sur les lois du secteur audiovisuel. • Collaboration sur les lois concernant les médias numériques • Audiences parlementaires pour évaluer l'impact des programmes audiovisuels.
Chambre des Rois et Chefs Traditionnels (CRCT)	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir les valeurs culturelles et traditionnelles • Conseiller les autorités ; contribuer à la cohésion sociale. • Consultation sur des projets de loi touchant la culture, la tradition et les conflits locaux. • Avis consultatif sur les lois relatives aux terres rurales et à la décentralisation • Participation à des ateliers sur les conflits fonciers.
Autorité de Régulation de la Télécommunication en Côte d'Ivoire (ARTCI)	<ul style="list-style-type: none"> • Facilitation de l'accès à l'information parlementaire : L'ARTCI supervise le secteur des télécommunications et des technologies de l'information, assurant ainsi une infrastructure numérique robuste. Cette infrastructure permet au Parlement ivoirien de diffuser en ligne les débats, les projets de loi et les rapports, rendant ces informations accessibles au grand public. • Promotion de la transparence et de la participation citoyenne : En régulant les services de télécommunications, l'ARTCI garantit une connectivité fiable, essentielle pour que les citoyens puissent suivre les activités parlementaires en temps réel. Cette connectivité favorise également la participation citoyenne via des plateformes numériques, permettant aux Ivoiriens de s'engager activement dans le processus législatif. • Sécurité des communications parlementaires : L'ARTCI veille à la sécurité des systèmes d'information, protégeant ainsi les communications parlementaires contre les cybermenaces. Cette protection est essentielle pour maintenir la confidentialité et l'intégrité des informations échangées au sein du Parlement. • Collaboration interinstitutionnelle : L'ARTCI collabore avec diverses institutions, y compris le Parlement, pour élaborer des politiques et des réglementations visant à améliorer l'accès à l'information et la transparence. Cette collaboration contribue à renforcer la gouvernance ouverte en Côte d'Ivoire.
IV. ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE	
ONG	<p>Organisation de consultations publiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser les citoyens pour participer aux discussions sur des projets ou propositions de loi.

PLATEFORMES D'OSC

- Organiser des ateliers, des groupes de travail ou des forums pour recueillir des opinions sur les enjeux législatifs.

Plaidoyer pour l'inclusion :

- Représenter les voix des groupes marginalisés (femmes, jeunes, personnes handicapées) dans les processus parlementaires.
- Sensibiliser les citoyens sur leurs droits et devoirs démocratiques, ainsi que sur les mécanismes de participation au processus législatif.

Renforcer la transparence :

- Vulgariser les travaux parlementaires par la traduction des textes de lois, les rapports ou les décisions parlementaires en un langage accessible à tous.
- Surveiller les activités parlementaires en suivant les ordres du jour, les débats et les votes pour informer le public des actions des parlementaires.
- Diffuser l'information par l'utilisation des plateformes en ligne, des bulletins ou des réseaux communautaires pour partager des données sur les activités du parlement.

Contrôle citoyen et redevabilité :

- Suivre les engagements des parlementaires pour s'assurer de leur effectivité.
- Mettre en place des observatoires pour suivre l'application des lois ou des politiques publiques.
- Contribuer à l'évaluation de l'efficacité des lois votées et leur impact sur la société.

Soutenir le plaidoyer et la co-création législative :

- Proposer des modifications législatives ou des réformes institutionnelles pour renforcer l'ouverture parlementaire.
- Fournir des contributions techniques, des données, ou des analyses lors des consultations parlementaires.
- Porter des initiatives législatives centrées sur la justice sociale, les droits des femmes, ou la protection de l'environnement.

Promouvoir l'utilisation des outils numériques :

- Créer des portails ou applications permettant aux citoyens de suivre les débats, de consulter les lois ou de poser des questions aux parlementaires.
- Organiser des campagnes numériques, des consultations virtuelles ou des webinaires pour élargir l'accès aux processus parlementaires.
- Assurer la surveillance numérique par l'analyse des données parlementaires pour identifier les tendances ou les écarts dans les prises de décision.

	<p>Renforcement des capacités des acteurs parlementaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organiser des ateliers sur les droits humains, l'analyse de genre, ou la transparence budgétaire. • Former les équipes parlementaires sur les mécanismes de consultation citoyenne ou l'utilisation des outils numériques. • Fournir des données ou des experts pour enrichir les débats et analyses au sein des commissions. <p>Coopération internationale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participer à des réseaux internationaux en collaborant avec des plateformes telles que le Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (OGP) ou des initiatives parlementaires globales. • Partager les expériences par l'organisation d'échanges avec d'autres pays pour apprendre des modèles réussis de participation citoyenne et de transparence. <p>Plaidoyer pour des réformes structurelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réformer les procédures parlementaires par la promotion des changements visant à institutionnaliser la transparence et la participation (exemple : mandater des consultations publiques avant l'adoption des lois). • Plaider pour des mécanismes comme les commissions citoyennes ou les plateformes de reddition des comptes.
	<p style="text-align: center;">V. MEDIAS</p> <p>Médias en ligne</p> <p>Télévision</p> <p>Radio</p> <p>Presse</p> <p>Promotion des droits et de l'éthique des journalistes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Défendre les intérêts des journalistes et promouvoir la liberté de la presse. • Collaboration avec le Parlement pour l'élaboration de lois sur la presse. • Participation à des ateliers et séminaires sur la liberté d'expression avec les parlementaires. • Veiller au respect de l'éthique et de la déontologie dans le journalisme parlementaire. <p>Relais d'information parlementaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer une diffusion fidèle et exhaustive des discussions dans l'hémicycle, des commissions, des questions orales ou des votes. • Traduire les textes législatifs et décisions complexes dans un langage accessible au grand public. • Mettre en avant les sujets débattus au parlement qui concernent directement les citoyens (exemple : santé, éducation, lois sociales). <p>Promotion de la transparence :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rendre accessibles les ordres du jour, rapports, et résultats des votes à travers des articles, reportages ou émissions. • Mettre en évidence les implications des lois votées, les actions des députés et sénateurs, ainsi que leurs

engagements dans leurs circonscriptions.

- Enquêter sur des sujets tels que les conflits d'intérêts, les abus de pouvoir ou les dysfonctionnements institutionnels.

Facilitation de la participation citoyenne :

- Organiser des émissions, tribunes, ou forums où les citoyens peuvent poser des questions, exprimer leurs préoccupations ou commenter les actions parlementaires.
- Utiliser les plateformes numériques (réseaux sociaux, sites web, blogs) pour recueillir les opinions des citoyens sur les projets ou propositions de loi.
- Sensibiliser le public sur les droits, responsabilités et mécanismes de participation démocratique.

Rôle de contrôle indépendant :

- Contrôler l'exactitude des déclarations des parlementaires et des données présentées lors des débats.
- Évaluer les implications des lois et politiques proposées par le parlement.
- Mettre en lumière les écarts entre les engagements des parlementaires et leurs réalisations concrètes.

Création d'un espace de dialogue

- Donner la parole aux citoyens et transmettre leurs préoccupations aux décideurs politiques.
- Offrir une tribune à des experts, OSC, partis politiques ou autres voix pour enrichir le débat public.
- Couvrir les projets d'ouverture parlementaire tels que les consultations publiques ou les journées portes ouvertes.

Utilisation des outils numériques

- Transmettre en temps réel les séances parlementaires via la télévision, la radio ou les plateformes numériques.
- Produire des vidéos explicatives, infographies et podcasts pour rendre les activités parlementaires plus attrayantes et compréhensibles.
- Créer des hashtags, discussions ou sondages sur des sujets débattus au parlement pour stimuler la participation en ligne.

Formation et renforcement des capacités

- Comprendre les processus législatifs, les règles de fonctionnement des commissions et les droits des parlementaires.
- Éviter les biais, respecter l'impartialité et garantir une couverture équilibrée des débats parlementaires.
- Maîtriser les outils numériques et les données pour offrir une information précise et actualisée.

VI. ARTISTES, CREATEURS DE CONTENUS ET INFLUENCEURS ENGAGÉS	
ORGANISATIONS D'EDUTAINMENT ARTISTES CREATEURS DE CONTENUS EN LIGNE	<p>Vulgarisation et éducation citoyenne :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Simplification des concepts parlementaires par la production de vidéos, infographies, chansons ou sketches expliquant des concepts tels que le rôle des députés, les étapes de l'adoption d'une loi, ou les mécanismes de contrôle parlementaire. • Éducation civique ludique en utilisant des formats interactifs (jeux vidéo, quiz en ligne, bandes dessinées) pour sensibiliser les citoyens, notamment les jeunes, à la démocratie et aux droits parlementaires. • Contenus éducatifs digitaux en créant des capsules vidéo ou des podcasts sur les débats parlementaires, les lois importantes et les impacts pour la société. <p>Sensibilisation et mobilisation citoyenne :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Campagnes créatives par des campagnes multimédias sur des sujets parlementaires tels que la transparence, les réformes législatives ou les consultations publiques. • Performances artistiques participatives par l'organisation de spectacles, concerts ou projections interactives encourageant les citoyens à s'impliquer dans le processus législatif. • Création d'espaces d'interaction à travers des plateformes ou des événements où les citoyens peuvent interagir avec les parlementaires à travers des activités artistiques ou éducatives. <p>Amplification des voix citoyennes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Expressions artistiques des revendications en aidant les communautés marginalisées à formuler leurs besoins et attentes à travers l'art (théâtre, vidéos, peintures). • Co-création de contenu en impliquant les citoyens dans la création de contenus artistiques ou éducatifs liés aux travaux parlementaires. • Diffusion numérique par l'utilisation des réseaux sociaux, blogs, ou plateformes vidéo pour donner de la visibilité aux préoccupations citoyennes. <p>Rendre le parlement accessible et inclusif :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation d'événements culturels au parlement par l'introduction des expositions, spectacles ou projections de films dans l'enceinte parlementaire pour rapprocher les citoyens de l'institution. • Célébration des journées parlementaires en créant des œuvres spécifiques (chansons, pièces de théâtre, animations) pour marquer des événements comme les journées portes ouvertes ou les anniversaires de l'institution. • Contenus multilingues et culturels par la production d'œuvres dans différentes langues locales pour toucher un

	<p>public diversifié.</p> <p>Soutien au plaidoyer et à la transparence :</p> <ul style="list-style-type: none"> Diffusion des débats parlementaires en produisant des résumés créatifs et accessibles des sessions parlementaires pour un public non spécialisé. Mise en lumière des réformes nécessaires en créant des œuvres dénonçant les dysfonctionnements parlementaires ou plaident pour des réformes spécifiques. Facilitation du dialogue par l'organisation de discussions post-performances pour encourager les citoyens à débattre des enjeux parlementaires. <p>Utilisation des outils numériques et technologiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> Création de contenus viraux en production des vidéos courtes, des GIFs ou des mèmes humoristiques pour sensibiliser un large public aux travaux parlementaires. Applications et jeux éducatifs permettant aux citoyens de découvrir les rôles des députés et sénateurs ou de simuler des prises de décision parlementaires. Webinaires et sessions interactives à travers des discussions en ligne avec des parlementaires ou des experts à travers des formats ludiques et éducatifs. <p>Soutien aux consultations publiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> Animation des consultations par des activités artistiques et interactives pendant les consultations publiques pour encourager les citoyens à s'exprimer. Outils d'engagement en ligne au moyen de sondages, plateformes interactives ou vidéos explicatives pour accompagner les citoyens dans leur participation. Théâtre-forum pour simuler des débats parlementaires et recueillir les contributions citoyennes. <p>Collaboration avec le parlement et les OSC :</p> <ul style="list-style-type: none"> Partenariats avec les commissions parlementaires en co-organisant des campagnes ou contenus pédagogiques avec les commissions sur des sujets d'intérêt public. Collaboration avec les médias par à travers des documentaires, émissions ou podcasts sur les initiatives parlementaires. Réseaux communautaires utilisant leurs plateformes pour mobiliser les citoyens et amplifier les initiatives d'ouverture parlementaire. <p>Soutien aux jeunes et aux communautés marginalisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> Projets artistiques inclusifs qui impliquent les jeunes, femmes et autres groupes marginalisés dans la production
--	--

	<p>de contenus reflétant leurs préoccupations.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mentorat créatif par la formation des jeunes à l'utilisation de l'art et des médias pour s'exprimer sur les enjeux parlementaires. • Programmes éducatifs ciblés au travers d'initiatives artistiques spécifiques pour sensibiliser les groupes marginalisés sur leurs droits démocratiques.
VII. PARTIS POLITIQUES	
Rassemblement des Houphouëtistes pour la Démocratie et la Paix (RHDP)	<p>Renforcer la transparence parlementaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Communiquer les positions des groupes parlementaires en publiant les votes et les prises de position des parlementaires affiliés sur les projets de lois et autres initiatives législatives. • Mettre en lumière les débats internes en partageant avec le public les discussions menées au sein du parti concernant les politiques publiques et les priorités législatives. • Encourager la publication des données parlementaires en plaident pour la publication des budgets, ordres du jour, et comptes rendus des débats parlementaires.
Parti Démocratique de Côte d'Ivoire – Rassemblement Démocratique Africain (PDCI-RDA)	<p>Renforcer la redevabilité parlementaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suivre les engagements des élus en évaluant s'ils respectent les engagements pris envers leurs électeurs. • Établir des rapports publics périodiques sur l'activité des parlementaires et des groupes parlementaires, mettant en avant leur contribution législative et leur engagement citoyen. • Sanctionner en interne par la mise en place des mécanismes disciplinaires pour les parlementaires qui ne respectent pas les principes d'ouverture et de transparence.
Parti des Peuples Africains – Côte d'Ivoire (PPA-CI)	<p>Faciliter le dialogue entre les citoyens et le parlement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organiser des débats publics réguliers entre les parlementaires et les citoyens sur des thématiques d'actualité. • Animer des plateformes numériques pour permettre aux citoyens de poser des questions, de voter sur des propositions ou de suivre les activités des parlementaires affiliés. • Organiser des rencontres dans les circonscriptions entre parlementaires et populations locales pour maintenir un dialogue constant avec leurs électeurs.
Front Populaire Ivoirien (FPI)	<p>Contribution à la co-création législative :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proposer des réformes avec les citoyens, les OSC et les experts dans l'élaboration des propositions de lois. • Plaider pour des consultations inclusives publiques systématiques et intègrent toutes les parties prenantes. • Soutenir l'analyse citoyenne des lois pour commenter les projets de loi avant leur adoption. <p>Encourager l'innovation et l'utilisation des outils numériques :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • Développer des plateformes interactives en créant des applications ou des sites web où les citoyens peuvent suivre les activités des parlementaires affiliés et interagir avec eux. • Soutenir le parlement en ligne (e-parliament) en plaident pour l'adoption d'outils numériques au parlement afin de diffuser les débats en direct, publier des rapports et permettre des contributions citoyennes. • Initier des campagnes numériques en ligne pour encourager la participation des jeunes et des groupes sous-représentés dans les processus parlementaires. <p>Collaborer avec les autres acteurs de l'ouverture parlementaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Partenariats avec les OSC : • Collaborer avec les OSC pour promouvoir des initiatives d'ouverture parlementaire. • Agir avec les médias et les journalistes pour vulgariser les travaux parlementaires. • S'engager à l'international sur des réseaux régionaux promouvant les meilleures pratiques.
--	--

VII. BIBLIOGRAPHIE

Sources institutionnelles et rapports officiels

Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (OGP)

Documents relatifs aux Plans d’Action Nationaux de la Côte d’Ivoire :

Premier PAN (2016-2018)

Deuxième PAN (2018-2020)

Troisième PAN (2020-2022)

Quatrième PAN (2022-2024)

Programme d’Appui aux Gouvernements Ouverts Francophones (PAGOF)

Site officiel du PAGOF : <https://www.pagof.fr/>

Publications et axes d’intervention en Côte d’Ivoire :

Transparence budgétaire.

Open data et lutte contre la corruption.

Renforcement des capacités des institutions ivoiriennes.

Agence Française de Développement (AFD)

Rapports sur le financement et la gestion des projets de gouvernance ouverte :

<https://www.afd.fr/>

Expertise France

Documentation sur l’exécution des activités du PAGOF : <https://www.expertisefrance.fr/>

Publications académiques et articles

Open Government Partnership (OGP): A Framework for Transparency and Accountability in Africa

Auteur : R. B. Kanu, 2022.

Revue : Governance & Accountability Journal, Vol. 10, Issue 4.

Le rôle des parlements africains dans la transparence et la bonne gouvernance

Auteur : S. Diop, 2021.

Revue : Revue Africaine de Gouvernance Publique.

Sources onusiennes

United Nations Sustainable Development Goals :

<https://www.un.org/sustainabledevelopment/peace-justice-and-strong-institutions/>

Agenda 2063 de l’Union Africaine

Documentation officielle et rapports d'étape : <https://au.int/en/agenda2063/>

Documentation UEMOA et CEDEAO

Initiatives régionales pour la bonne gouvernance :

Disponible sur <https://uemoa.int>

Disponible sur <https://ecowas.int>

Outils méthodologiques

- **Guide pour le suivi des engagements du PAGOF**, Expertise France, 2021.
Disponible sur demande via <https://www.pagof.fr/>
- **Manuel d'implémentation du Gouvernement Ouvert**, Open Government Partnership, 2019.
Disponible sur <https://www.opengovpartnership.org/>

VIII. ANNEXES

1. Questionnaire
2. Liste et contacts des parties prenantes à consulter

QUESTIONNAIRE SUR L'OUVERTURE PARLEMENTAIRE

PARTIE 1 : IDENTIFICATION

1. Catégorie d'acteur (*cochez une case*) :

- Parlementaire
- Secrétariat général (Sénat ou Assemblée nationale)
- Administrateur parlementaire
- Direction des services législatifs
- Point focal d'un groupe d'amitié
- Représentant d'une commission permanente
- Représentant d'un groupe politique
- Institution de la République
- Organisation de la société civile (OSC)
- Partenaire technique ou financier
- Média
- Artiste ou créateur de contenu médiatique en ligne
- Parti politique

2. Votre rôle/fonction : (*précisez*)

3. Depuis combien de temps êtes-vous impliqué(e) dans votre domaine d'intervention ?

- Moins de 1 an
- 1 à 5 ans
- 6 à 10 ans
- Plus de 10 ans

PARTIE 2 : CONNAISSANCE DU SYSTEME D'OUVERTURE PARLEMENTAIRE

4. Sur une échelle de 1 à 5, comment évaluez-vous votre connaissance des principes d'ouverture parlementaire ? (1 = Très faible, 5 = Très bonne)

- 1

- 2
- 3
- 4
- 5

5. Quels mécanismes ou outils d'ouverture parlementaire connaissez-vous ? (cochez toutes les réponses applicables)

- E-parlement (parlement numérique)
- Consultations publiques
- Diffusion des débats parlementaires en direct
- Open data parlementaire
- Rapports d'activités accessibles au public
- Autres (précisez) : _____

6. Avez-vous reçu une formation sur l'ouverture parlementaire ?

- Oui
- Non

Si oui, précisez le contenu ou le thème de la formation :

PARTIE 3 : EXPERIENCE ET CONTRIBUTION SPECIFIQUES

7. Avez-vous participé à des initiatives pour promouvoir l'ouverture parlementaire ?

- Oui
 - Non
- Si oui, décrivez brièvement votre contribution :
-
-

8. Quels outils ou moyens utilisez-vous pour promouvoir l'ouverture parlementaire ?
(cochez toutes les réponses applicables)

- Médias sociaux
- Portails numériques

- Rapports publics
- Dialogues communautaires
- Autres (précisez) : _____

9. Quelles sont vos principales réussites en matière de contribution à l'ouverture parlementaire ? (décrivez en quelques lignes)

PARTIE 4 : OPINION SUR L'OUVERTURE PARLEMENTAIRE EN COTE D'IVOIRE

10. Comment évaluez-vous le niveau actuel d'ouverture parlementaire en Côte d'Ivoire ?
(1 = Très faible, 5 = Très bon)

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5

11. En quoi l'ouverture parlementaire contribue-t-elle, selon vous, à renforcer la gouvernance démocratique en Côte d'Ivoire ?

12. Quels sont les principaux freins à l'ouverture parlementaire dans le pays, selon votre opinion ?
(exemples : culture institutionnelle, manque de financement, méconnaissance des citoyens)

13. Quels bénéfices attendez-vous d'une ouverture parlementaire renforcée pour :

- Les citoyens : _____
- Les institutions parlementaires : _____
- La société civile : _____

PARTIE 5 : PROGRES REALISES ET SUCCESS STORIES

14. Quels progrès notables observez-vous dans l'ouverture parlementaire ?

(exemples : participation citoyenne, transparence des données)

15. Pouvez-vous partager une success story en matière d'ouverture parlementaire ?

(Précisez le contexte, les actions menées et les résultats obtenus)

PARTIE 6 : DEFIS MAJEURS

16. Quels sont les principaux défis auxquels vous êtes confronté(e) en matière d'ouverture parlementaire ?

(exemples : limitations technologiques, faible participation citoyenne)

17. Quelles contraintes institutionnelles ou opérationnelles freinent l'ouverture parlementaire dans votre contexte ?

PARTIE 7 : LEÇONS APPRISES

18. Quelles leçons avez-vous tirées des initiatives ou projets d'ouverture parlementaire auxquels vous avez participé ?

(précisez les bonnes pratiques et les erreurs à éviter)

PARTIE 8 : PRIORITES SUR LES CARACTERISTIQUES DE L'OUVERTURE PARLEMENTAIRE

19. Classez les six caractéristiques de l'ouverture parlementaire par ordre de priorité pour améliorer leur impact (1 = Priorité la plus élevée, 6 = Priorité la plus basse) :

- Transparence parlementaire
- Participation citoyenne
- Redevabilité

- Inclusivité
- Usage des technologies numériques
- Diplomatie parlementaire et collaboration interinstitutionnelle

20. Décrivez les actions prioritaires que vous recommanderiez pour chaque caractéristique :

- **Transparence parlementaire :** _____
- **Participation citoyenne :** _____
- **Redevabilité :** _____
- **Inclusivité :** _____
- **Usage des technologies numériques :** _____
- **Diplomatie parlementaire et collaboration interinstitutionnelle :** _____

21. Selon vous, quelle caractéristique a le potentiel d'apporter le plus de bénéfices immédiats, et pourquoi ?

PARTIE 9 : RECOMMANDATIONS

22. Quelles recommandations spécifiques feriez-vous pour améliorer l'ouverture parlementaire en Côte d'Ivoire ?

(exemples : outils numériques, renforcement des capacités, partenariats)

23. Quels mécanismes ou outils souhaiteriez-vous voir développés pour renforcer l'ouverture parlementaire ?

PARTIE 10 : QUESTIONS OUVERTES

24. Souhaitez-vous ajouter d'autres observations ou suggestions concernant l'ouverture parlementaire ?

Instructions pour les répondants :

- Ce questionnaire peut être complété en ligne ou sur papier.
- Les réponses resteront confidentielles et serviront uniquement à évaluer et renforcer l'ouverture parlementaire.
- Date butoir pour renvoyer le questionnaire renseigné :

MERCI POUR VOTRE DISPONIBILITE !

LISTE ET CONTACTS DES PARTIES PRENANTES A CONSULTER

I- ASSEMBLEE NATIONALE			
Députés	PERSONNE RESSOURCE	TELEPHONE/ E-MAIL	ADRESSE
Députés	Point focal PAGOF		Plateau, en face du Stade Félix Houphouët-Boigny, Abidjan www.assnat.ci
Cabinet du Président	Mme. YEBOUA Dir. Cab. du PAN	07 49 21 49 27	
Secrétariat général		+225 27 20 20 82 00 /	
Groupes parlementaires		+225 27 20 20 82 48 /	
Commissions permanentes		+225 27 20 20 82 86	
Groupes d'amitié de l'Assemblée nationale			
Direction des Services Législatifs	M. Eric KOUADIO DSL	01 41 95 41 35	
Direction de l'Information, des Multimédias et des Relations avec la Presse (DIMRP)	M. Hervé AKATCHÉ Directeur DIMRP	07 07 36 38 25	
Administrateurs	M. Omer AKA Administrateur parlementaire	07 08 07 20 41	

II- SENAT			
ENTITES	PERSONNE RESSOURCE	TELEPHONE/ E-MAIL	ADRESSE
Sénateurs	Point focal PAGOF		Yamoussoukro, à côté de la Basilique Notre-Dame de la Paix www.senat.ci
Cabinet de la Présidente	M. Jeannot KOUASSI Chargé d'études	07 07 46 05 43	
Secrétariat général	M. Alain ADDRA Secrétaire général adjoint	07 0790 35 46	
Groupes parlementaires		27 22 51 07 41	
Commissions permanentes			
Groupes d'amitié du Sénat			
Direction de la Législation et du Contrôle	Mme. Ursuline DAH Directrice de la Législation et du Contrôle	07 08 04 77 55	

Direction de la communication			
Administrateurs	M. Louis-Edouard TIENDAKA Administrateur parlementaire	07 09 89 71 39	

III- INSTITUTIONS ETATIQUES DE CONTROLE T DE REGULATION			
ENTITES	PERSONNE RESSOURCE	TELEPHONE/ E-MAIL	ADRESSE
Cour des Comptes	Mme ADJA née AGNIMEL Anastasie Lucie Secrétaire Général	07 22 52 21 86 05 75 25 90 07 27 22 52 21 93 / 27 22 52 21 43 anasthasielucy@yahoo.fr	Cocody Angré 7ème Tranche, cité Cascades
Conseil Constitutionnel	Pr. Sébastien LATH Magistrat au Conseil	07 07 50 60 21 27 20 25 38 50 / 27 20 25 38 51 / 27 20 21 59 15	Plateau, 22 Boulevard Carde
Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH)	Dr. Marie-Paule KODJO Vice-présidente	05 45 25 53 36 07 08 15 49 42 / 24 22 52 00 90 kodjomp@yahoo.fr info.ci.cndh@gmail.com	2 plateaux vallon, Cocody Abidjan www.cndh.ci
Médiateur de la République	M. Doh Siélé SORO Chef de service communication	27 22 44 21 44 27 22 44 21 68 dohsoro@yahoo.fr	Cocody, Boulevard de l'Université, près de l'INSAAC
Commission d'Accès à l'Information d'Intérêt Public et aux Documents Publics (CAIDP)	Mme. Félicité KRAMOH Directrice des opérations	07 07 58 26 14	Cocody Aghien www.caidp.ci
Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP)	Mme KRA Linda Chef de Division Communication et Coopération	05 55 00 03 22 27 22 40 00 40 info@anrmp.ci	Riviera 3 Cocody, Abidjan www.anrmp.ci
Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel (C.E.S.E.C)	Mme YEO Nadège Yah épouse GUESSAN Assistante de Communication	27 20 22 12 88 27 20 25 02 00 nadege-yeo@hotmail.fr	Abidjan-Plateau, Boulevard Angoulvant, face à la Présidence www.ces-ci.org
Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance (HABG)	Mme YOBOUET Yvette Chef de service Presse et évènementiel	27 22 47 95 00 07 07 06 38 96 y.yobouet@habg.ci	www.habg.ci
Inspection Générale d'Etat	M. HIBAULT Ogou Alexis Secrétaire Général	alexis.hibault@ige.ci	Abidjan-Plateau, Immeuble SCIAM, 10 ^e

			étage
Autorité Nationale de la Presse (ANP)	M. DOSSO Boubakary Directeur de la Documentation et de la Publication	07 09 94 22 81 27 22 40 53 53 dossbby@yahoo.fr	Abidjan Cocody 7 ^e tranche à coté du
Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières-Côte d'Ivoire (CENTIF- CI)	M. ADOU Noël Chef du département de l'analyse et de la Coopération Nationale	07 78 01 42 81 27 22 52 63 90 n.adou@centif.ci	Abidjan-Plateau, Immeuble SCIAM,
Centre d'Information et de Communication Gouvernementale (CICG)	Mme Immaculée Kouassi Responsable de la Division Information et Relations publiques	07 47 54 03 60 i.kouassi@cicg.gouv.ci	
Conseil National de Lutte contre la Vie Chère (CNLVC)	M. KRA Kouassi Appolinaire Charge d'études	27 22 52 68 17 kouassiappolinairekra@yahoo.fr	
Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA)	Mme IBLA née OHUI Marina Chef du service information	05 46 00 75 18 ohuimarina2011@yahoo.fr	

IV- ORGANISMES DE COOPERATION PARLEMENTAIRE			
Parlement de la CEDEAO	Hadjia Mémounatou Ibrahima, Présidente du Parlement de la CEDEAO	+234 9 670 10 90 info@parl.ecowas.int	Abuja, Nigéria https://parl.ecowas.int/?lang=fr
Parlement Panafricain (Union africaine)	Fortune Charumbira, Président du Parlement Panafricain	+27 11 545 5000 info@panafricanparliament.org	19 Richards Drive, Gallagher Estate, Midrand 1685, Johannesburg, Afrique du Sud https://pap.au.int/fr
Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF)	Francis Drouin Président de l'APF	+33 1 53 59 41 50 apf@assemblee.fr	233 Boulevard Saint-Germain, 75007 Paris, France https://apf.francophonie.org/

V -MEDIAS			
Mode de consultation : focus group/ appel téléphonique/ courriel			
ENTITES	PERSONNES RESSOURCES	TEL/ E-MAIL/ WEB	ADRESSE

1. Abidjan.Net	Koffi Kouadio	+225 21 24 24 24 contact@abidjan.net	www.abidjan.net
2. Radiodiffusion Télévision Ivoirienne 1 (RTI 1)	M. Moussa KONATE	Tél. 07 08 77 31 60	
3. Fraternité Matin	M. Hervé ADOU	Tél. 07 08 893 491	
4. Le Patriote	M. Thierry LATH	Tél. 01 01 58 04 94	
5. Radio Côte d'Ivoire	Mme. Nadège KOFFI	Tél. 07 58 02 94 67	
6. Radio de la Paix	M. Junior CARDIN	Tél. 07 77 44 24 46	
7. Le Mandat	M. Zéphirin	Tél. 07 07 89 91 80	
8. L'Essor	M. Clément KOFFI	Tél. 01 03 93 70 43	
9. Le Jour Plus	M. Yapi COULIBALY	Tél. 07 08 71 97 95	
10. L'Expression	M. Yaya NADO	Tél. 07 57 41 32 21	

VI- ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE			
<u>Mode de consultation</u> : focus group/ appel téléphonique/ courriel			
ENTITES	PERSONNES RESSOURCES	TEL/ E-MAIL	Adresse
1. Plateforme de la Scociété Civile Ivoirienne pour le Partenariat pour Gouvernement Ouvert (PSCI-PGO)	M. Julien TINGAIN	+225 22 46 46 46 info@pscipi.org	www.psci-pgo.org
2. Social Justice	M. Julien TINGAIN	+225 22 45 45 45 contact@socialjustice.ci	www.socialjustice.ci
3. Sénat des Jeunes	M. Yaya DOSSO	07 09 17 25 31	
4. Parlement des Jeunes	M. José VAH	07 08 66 17 43	
5. ONG Publiez Ce Que Vous Payez (Publish What You Pay)	M. Julien Tingain, Président/ Coordonnateur	+225 22 45 45 45	Ananeraie carrefour Oasis [Ilot 01 Lot 3109], Yopougon, Abidjan, Côte d'Ivoire
6. Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE)	M. Julien Tingain, Conseiller Technique du Président du Conseil National	27 20 21 50 03 info@energie.gouv.ci	Immeuble SCIAM, 15ème étage www.cn-itie.ci
7. ONG Playdoo-CI/ Parlement des Femmes et HeForShe Académie	Donatien GOUGOUA	07 57 56 05 67 (WhatsApp) gougouadonatien@gmail.com	Cocody Cité des Arts, Abidjan
8. Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture	M. Wenceslas ASSOHOU	Tél. 07 07 65 65 28	CARITAS Côte d'Ivoire

(ACAT) Côte d'Ivoire			Cocody 7e Tranche - Lot 3561 Rue L135 Abidjan
----------------------	--	--	--

VII- ARTISTES, CREATEURS DE CONTENUS ET INFLUENCEURS ENGAGES		
Mode de consultation : appel téléphonique/ entretien de face-à-face		
NOMS	FONCTION	TEL/ E-MAIL/ WEB
1. LUIS MARQUEZ	Réalisateur	0545679301
2. ANNICK KEÏPO	Actrice	0748118859
3. MAGNIFIC	Humoriste	0707609004
4. JOËL HUMOUR	Humoriste, animateur TV	0749797992
5. EUNICE ZUNON	Humoriste, chroniqueuse, blogueuse	0708730698
6. ÈVE GUEHI	Actrice	0759308368
7. GOHOU MICHEL	Comédien, humoriste	0708383964
8. DEBONAN NGBIN DIT AKRHO	Comédien	0777230762
9. AMBASSADEUR AGALAWAL	Humoriste	0506373137/ 0749898944
10. WILLY DOMBO	Comédien, animateur TV	0709090923
11. RAMATOULAYE	Humoriste	0546459696
12. ADAMA DAHICO	Comédien, humoriste, animateur TV	0707979739

Nota : Seuls les contacts des partis politiques n'ont pas été fournis. Les Groupes parlementaire desdits partis pourront être contactés à l'Assemblée nationale et au Sénat